

**FERNAND BOVERAT**

Président de l'Alliance Nationale contre la Dépopulation  
Vice-Président du Conseil Supérieur de la Natalité

---

# COMMENT NOUS VAINCRONS LA DÉNATALITÉ



PAR LA VÉRITÉ - PAR LE DEVOIR - PAR LA JUSTICE

ÉDITIONS DE L'ALLIANCE NATIONALE  
CONTRE LA DÉPOPULATION

Prix: 6 francs  
240<sup>e</sup> mille

217 rue du Faubourg Saint-Honoré  
PARIS (8<sup>e</sup>)

Nouvelle  
édition



Hier

Aujourd'hui

Demain ?

**" La France sera toujours la France ! "  
Même si elle devient une petite vieille ?**

ILLUSTRATIONS DE H. GAZAN

Juin 1939



« En vidant les berceaux, ils me poussent à la tombe. »

## SANS ENFANTS AUJOURD'HUI PLUS DE FRANCE DEMAIN

1.022.000 naissances en 1876, 750.000 en 1930, 612.000 en 1938 : diminution de plus de 400.000 en outre, réduction de plus en plus rapide : 138.000 de moins en 8 ans. Voilà la dénatalité d'hier.

Celle de demain sera bien pire encore, si la fécondité continue à décroître au rythme des dernières années : 500.000 naissances en 1945, 400.000 en 1955, 300.000 en 1963... Nouvelle réduction de moitié en 30 ans.

Le nombre des jeunes décroît, celui des vieux augmente, la France se dépeuple, s'affaiblit, perd sa place dans le monde : voilà l'œuvre de la dénatalité.

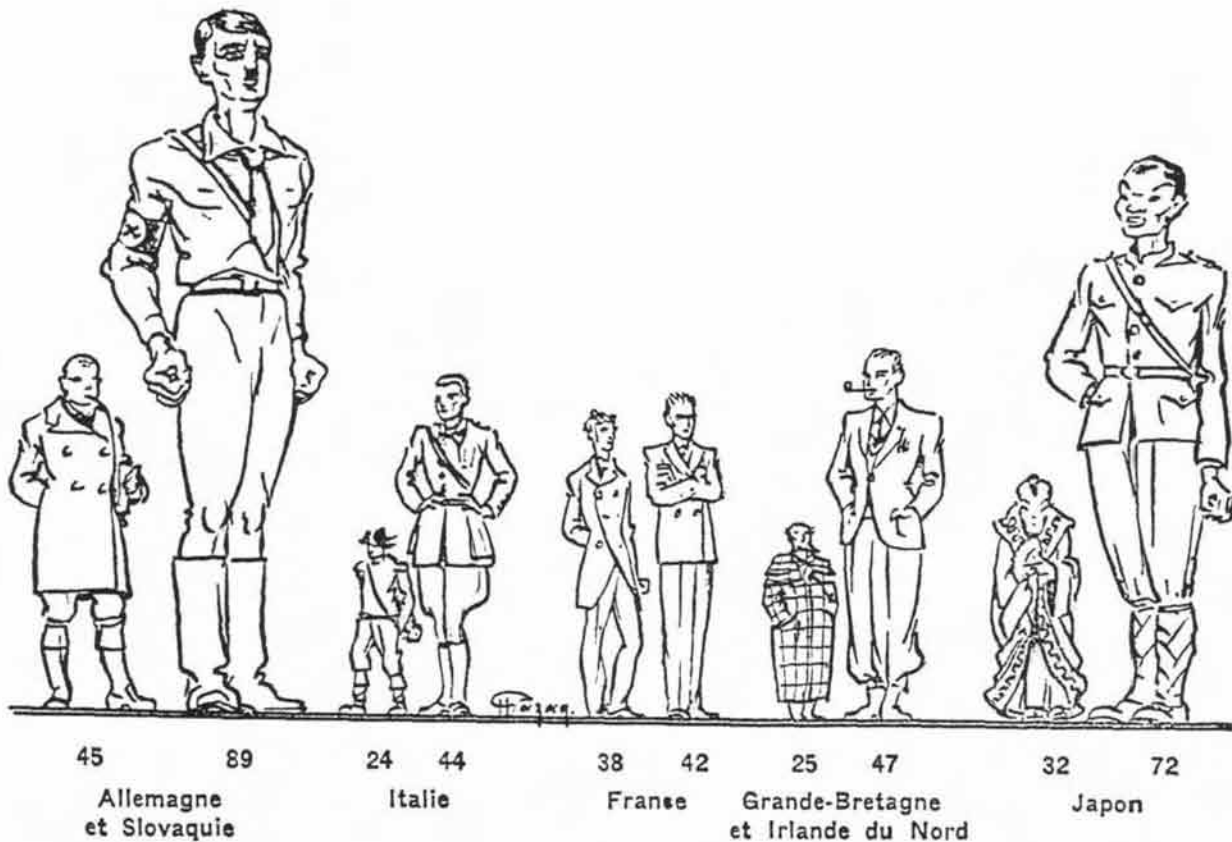
C'est la plus terrible maladie des nations; elle ne pardonne jamais aux peuples qui ne savent pas la vaincre : nul parmi ceux qui lui ont per-

mis d'étendre librement ses ravages n'a échappé à la mort.

Pourtant aucun péril n'est aussi ignoré, aucun fléau social n'est aussi peu combattu : la France dépense plus de 30 milliards par an pour se défendre contre des agressions éventuelles; mais pour lutter contre l'anémie pernicieuse qui la mène rapidement au tombeau elle ne fait presque aucun effort.

Les Français ont-ils le droit d'oublier que la dénatalité, si nous ne l'enrayons point, c'est, d'ici peu d'années, et quoi que nous fassions, la guerre et ses horreurs, et la ruine totale?

Ont-ils le droit d'ignorer que nous pouvons, si nous le voulons, l'arrêter dès demain, et qu'il nous suffit pour cela d'accomplir courageusement une grande œuvre de justice sociale, à la lumière de la vérité, dans le culte du devoir ?



Populations comparées de 5 nations  
sur leurs territoires actuels, en 1865 et en 1939.

## LA FRANCE ET L'ETRANGER

Le contraste entre l'augmentation des populations étrangères, la stagnation et maintenant la diminution de la population française, est terrible.

De 1865 à 1939, la Grande-Bretagne est passée de 25 à 47 millions d'habitants, l'Italie de 24 à 44, le Japon de 32 à 72, l'Allemagne (Slovaquie comprise) de 45 à 89 : la population de la France ne s'est élevée que de 38 à 42 millions d'habitants, l'augmentation portant uniquement sur les étrangers, les naturalisés et leurs descendants. Pourtant la superficie de la France est bien supérieure à celle de l'Angleterre, de l'Italie et du Japon.

Le nombre des habitants, c'est le présent; le nombre des naissances, c'est l'avenir : là, notre

infériorité est plus grande encore. En 1938 612.000 naissances en France, 735.000 en Grande-Bretagne, 1.031.000 en Italie, 1.690.000 en Allemagne (Slovaquie comprise), plus de 2 millions au Japon. Si ces proportions se maintiennent à l'avenir, la population de l'Italie deviendra supérieure à celle de la France de 60 %, celle de l'Allemagne supérieure de 170 %.

Et l'écart augmente encore à notre détriment : alors que le nombre des naissances annuelles diminuait en France de 67.000 de 1933 à 1938, il ne baissait pas en Grande-Bretagne et il augmentait de 45.000 en Italie, de 360.000 en Allemagne; chaque année nous tombons plus bas, nous sommes distancés davantage par les autres nations.



Grande- Bretagne	France	Italie	Allemagne-Slovaquie
735.000	612.000	1.031.000	1.680.000

L'axe Paris-Londres et l'axe Rome-Berlin.  
Nombre de naissances en 1938.

### Excédent à l'étranger, déficit en France.

Plus tragique encore que la comparaison des natalités est le rapprochement des naissances et des décès : tous les pays civilisés ont un excédent de naissances, la France seule un excédent de décès. Celui-ci, qui se répète chaque année depuis 4 ans, s'est élevé à près de 35.000 en 1938 pour l'ensemble de la population, à 55.000 environ pour la population française seule, étrangers exclus. Or l'excédent des naissances a atteint, en 1938, 175.000 en Grande-Bretagne, 424.000 en Italie, 550.000 environ en Allemagne-Slovaquie, plus de 800.000 au Japon. Toutes les autres nations ont eu également des excédents de naissances.

A côté des autres pays, la France fait figure

de nation mourante : elle se met un bandeau sur les yeux pour ne pas le voir, mais le monde entier le sait, et les Allemands se chargent de le rappeler à tous ceux qui l'oublent.

Les peuples qui grandissent n'ignorent pas que nous manquons d'hommes, chaque année davantage, pour défendre les inépuisables richesses dont la nature a doté notre merveilleux pays et notre immense empire colonial. Ils voient que nous diminuons pendant qu'ils augmentent, que nous vieillissons pendant qu'ils restent jeunes, que deux tiers de nos départements se dépeuplent pendant qu'ils sont à l'étroit sur leur territoire. Comment n'auraient-ils pas l'idée de s'agrandir à nos dépens, de nous pousser dans la tombe que creuse déjà notre stérilité ?

Aucune entente durable n'est possible entre deux pays voisins dont l'un accroît sa population



Ce que verrait un jour une France dépeuplée.

tandis que l'autre se dépeuple; l'histoire est là qui nous montre que toujours le premier a débordé, les armes à la main, sur le second.

### Sommes-nous prêts à céder nos provinces-frontières?

Il faut avoir le courage de regarder la vérité en face.

Nous n'avons pas le droit d'oublier que l'Allemagne réclame le Cameroun et le Togo, que bien des Allemands ne sont pas résignés à nous laisser l'Alsace-Lorraine, et que, si notre refus de rendre au Reich ses anciennes colonies amène un jour la guerre, il voudra nous prendre, pour nous ôter tout espoir de revanche, tous nos bassins miniers de Mulhouse à Calais, et nos plus belles colonies.

Quant à l'Italie, qui ne songeait aucunement, il y a 50 ans, à recouvrer les Alpes-Maritimes, la Savoie et la Corse, elle les revendique aujourd'hui parce que la population française de ces départements ne cesse de diminuer, et elle con-

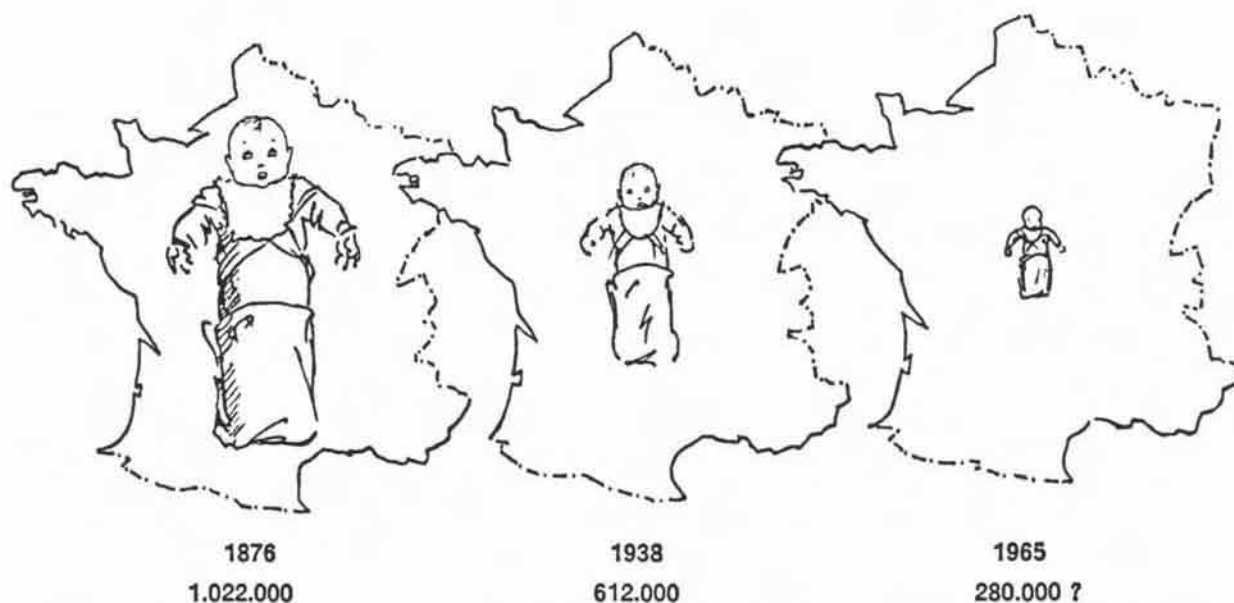
voite ardemment la Tunisie, où elle a envoyé beaucoup plus d'Italiens que nous de Français.

Or, malgré la dépopulation grandissante, jamais la France, qu'elle soit républicaine communiste ou fasciste, ne cédera pacifiquement à l'étranger une partie du sol français : toute augmentation du déséquilibre démographique entre notre pays et les nations voisines aggraverait donc la pression et la menace qui pèsent déjà sur nos frontières; si nous n'y mettons pas un terme, ce déséquilibre croissant ne peut finir que par l'invasion.

Si donc il est une vérité indiscutable, c'est bien celle-ci : « Accepter la dénatalité, c'est accepter la guerre, la guerre à brève échéance, et la guerre un contre deux. »

Il est donc lamentable d'entendre encore déclarer que mettre des enfants au monde, c'est faire de la chair à canon. N'est-il pas évident que c'est notre dénatalité qui risque de faire de tous les Français des victimes succombant dans les massacres, ou des esclaves courbés sous la domination infernale d'un dictateur étranger?

Un homme sensé peut-il, dans ces conditions, se résigner à la dépopulation de la France?



Nombre des naissances en France (territoire actuel) et ce qu'il deviendra si la fécondité et la mortalité à chaque âge continuent à décroître au rythme des dernières années.

## LA DÉNATALITÉ FRANÇAISE

Depuis les temps préhistoriques la France a été un pays de grande fécondité; pendant des centaines de siècles la famille très nombreuse, de 10, 12 enfants ou plus, a été la règle, dans les ménages épargnés par la maladie ou la mort. Les guerres, les famines, les épidémies pouvaient décimer la population : sa vitalité admirable lui permettait de reprendre son essor numérique après toutes les épreuves.

La restriction volontaire de la natalité n'existait pas : inconnue autrefois, elle était ensuite strictement interdite par la religion chrétienne, dont nul croyant n'eut osé enfreindre les prescriptions, pour ne pas compromettre le salut de son âme, ou par crainte des châtimens infernaux. Mais la diffusion de l'instruction et de l'esprit critique, si utiles à tant de points de vue, qui marquèrent l'époque de la Renaissance, permirent aux pratiques anticonceptionnelles de trouver un premier terrain dans les classes aisées; très faible encore était cependant, vers 1750, la minorité qui y avait recours : on comptait en France, en moyenne, 5 naissances pour un ma-

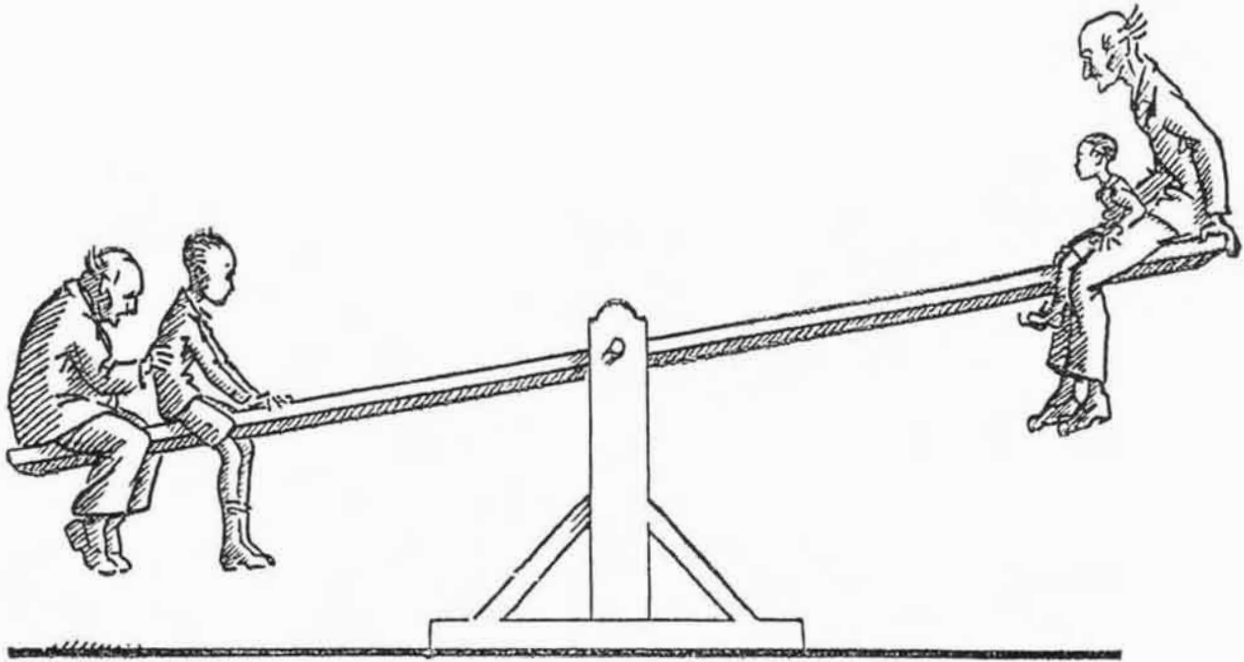
riage, chiffre très élevé, que le Japon lui-même n'atteint pas aujourd'hui.

Mais la restriction de la natalité gagna de proche en proche à une allure accélérée, réduisant successivement la fécondité dans toutes les classes sociales : 4 naissances pour un mariage en 1830, 3 en 1890, aujourd'hui 2 seulement et, à Paris, à peine plus d'une seule.

Véritable révolution démographique, bien plus lourde de conséquences que toutes les révolutions politiques : la France, jadis pays à fécondité naturelle, est devenue un pays à natalité contrôlée; la famille atrophiée, de 1 ou 2 enfants, incapable de survivre, a remplacé la famille nombreuse, débordante de vitalité.

### La réduction de la mortalité ne compensera plus la diminution des naissances.

La diminution de la fécondité a été trop lente au début pour provoquer de l'inquiétude; ensuite



Hier

Demain ?

L'augmentation des vieux ne compense pas la terrible diminution des jeunes.

la réduction extraordinaire de la mortalité qui s'est produite pendant le dernier demi-siècle (la durée moyenne de la vie est passée de 40 à 60 années) a masqué la décroissance de la natalité: les naissances continuaient à être chaque année plus nombreuses que les décès; mais cette période devait forcément avoir une fin, car la mortalité ne peut baisser de façon indéfinie: dorénavant son recul ne sera plus que très lent, car le nombre des vieillards ne cesse de s'accroître; l'augmentation des décès de gens âgés compensera donc, dans une large mesure, la diminution des cas de mort dans le reste de la population.

### Les perspectives démographiques de la France.

Grâce à des calculs basés sur la composition par âge de la population, sur la fécondité et la mortalité à chaque époque de la vie, nous savons ce que seront, au cours des prochaines décades, le nombre des naissances et celui des décès si la fécondité et la mortalité à chaque âge, continuent à diminuer au rythme des dernières années. Voici, en cette hypothèse, l'évolution à prévoir:

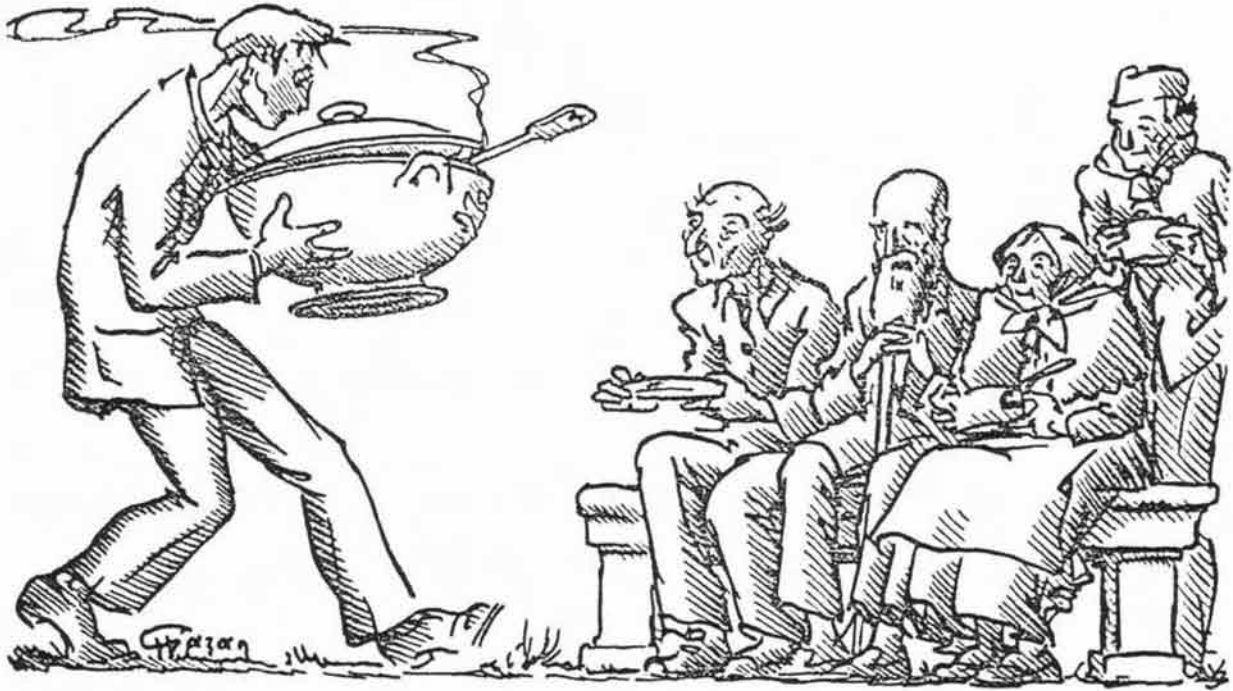
	Naissances	Décès	Excédent de décès
1945....	499.000	601.000	102.000
1955....	407.000	585.000	178.000
1965....	280.000	572.000	292.000
1975....	190.000	566.000	376.000
1985....	127.000	556.000	429.000

En moins de 50 ans, la population de la France tomberait de 41 à 29 millions d'habitants; elle diminuerait ensuite de plus de 400.000 âmes par an. Son vieillissement serait plus grave encore que sa diminution; voici, en effet, comment décroîtrait le nombre des jeunes et augmenterait celui des vieux.

	0 à 14 ans	15 à 34 ans	35 à 54 ans	55 ans et plus
1935. Millions :	10,2	12,0	10,8	8,4
1955. >	6,5	12,4	10,8	9,6
1965. >	3,8	8,1	11,5	10,3
1985. >	2,6	6,5	9,4	11,2

En 25 ans le nombre des enfants, en 35 ans l'ensemble des jeunes diminueraient de moitié.





Qui paiera les retraites des vieux s'ils sont plus nombreux que les jeunes ?  
 Peut-on croire que les jeunes sacrifieront tout pour les vieux ?

Et pourtant l'hypothèse considérée est très favorable en ce qui concerne la mortalité : diminution de 65 % en un demi-siècle pour les moins de cinquante ans; elle n'est pas d'un pessimisme exagéré en ce qui concerne la fécondité, qui ne serait guère plus faible en 1985, pour l'ensemble des Françaises, que celle des Parisiennes d'aujourd'hui.

Faut-il rappeler que des perspectives calculées scientifiquement n'ont rien de commun avec des prédictions; elles montrent seulement, comme leur nom l'indique, quel avenir attend une population qui ne lutterait pas contre les facteurs défavorables agissant sur sa vitalité. Si ces facteurs cessent d'agir ou si d'autres interviennent en sens contraire, il est évident que les hypothèses doivent être changées, et que les perspectives font place à d'autres plus satisfaisantes.

### L'exemple tragique de certains départements.

Si vous doutez que la population française puisse décroître et vieillir rapidement, regardez ce qui se passe dans certaines régions.

Parmi les 57 départements français qui comptent plus de décès que de naissances, il en est qui ont perdu, depuis 1860, 45 % de leur population, comme le Lot. Dans l'Ariège, le nombre des naissances est tombé de 6.773 en 1860 à 1.624 en 1937, celui des mariages de 1.999 à 812; quant à la composition de la population, elle a varié comme suit, du recensement de 1861 à celui de 1931.

		0 à 14 ans	15 à 34 ans	35 à 54 ans	55 ans et plus
1861.	Millions :	74,0	80,9	60,6	35,9
1931.	>	30,6	43,2	39,0	43,9

Enfin l'Ariège a compté, en 1937, 960 décès de plus que de naissances, soit un excédent de 59 %; et son exemple est loin d'être isolé.

Nous risquons, d'ailleurs, de voir bien pis : point de limite à la diminution de la fécondité quand augmente sans cesse le nombre des jeunes qui ne veulent pas d'enfants; point de terme à l'accroissement de la mortalité quand augmente constamment la proportion des vieux; donc pas



#### Diminution de moitié I

1.000 Parisiennes ne mettent au monde que 500 filles pour les remplacer à la génération suivante.

de limite à la dépopulation, sauf celle que peut lui fixer l'énergie des sens de cœur.

#### 500 filles à Paris pour remplacer 1.000 femmes.

Conservez-vous cependant des illusions sur la vitalité actuelle de la France parce que, jusqu'ici, les décès n'ont dépassé que de peu les naissances? Voyez le taux de remplacement, la meilleure mesure de la vitalité : il indique combien 1.000 femmes d'une génération mettent de filles au monde pour les remplacer à la génération suivante; or ce taux n'atteint plus que 86 pour 1.000 pour la France, 500 pour 1.000 à Paris. Dès aujourd'hui, il manque respectivement au pays et à sa capitale 14 % et 50 % des naissances nécessaires pour assurer le remplacement des générations; la suppression complète de la mor-

talité française au-dessous de 50 ans (naturellement irréalisable) ne suffirait pas à combler ce déficit de 14 %.

Voici les taux de remplacement de quelques départements, y compris le plus fécond et le plus stérile :

Manche .....	1.210
Vendée .....	1.200
Lot .....	900
Nord .....	880
Bas-Rhin .....	870
Haut-Rhin .....	830
Gironde .....	770
Rhône .....	680
Pyrénées-Orientales .....	670
Seine-et-Oise .....	650
Alpes-Maritimes .....	580
Seine .....	560 (1)

(1) On trouvera dans la brochure « La Dénatalité mortelle », édition 1939, des renseignements beaucoup plus détaillés sur la situation démographique de la France et des principaux pays étrangers. Editions de l'Alliance Nationale : 6 fr. franco.



La femme mariée sans enfants exerce une profession : elle met un homme en chômage.

## LES CONSÉQUENCES DE LA DÉNATALITÉ

J'ai déjà montré les effets inéluctables qu'une dénatalité ininterrompue aurait sur les relations de la France avec les peuples qui grandissent autour d'elle : « La dénatalité, c'est la guerre ». Mais quand bien même, par un miracle inconcevable, la dépopulation n'entraînerait pas l'invasion et ses horreurs, elle nous mènerait cependant, et rapidement, à la ruine.

Un peuple où le nombre des producteurs et des consommateurs décroît sans cesse est forcément un peuple qui s'appauvrit, surtout quand les jeunes sont seuls à diminuer, tandis que les vieillards augmentent. Comment échapper à des crises de surproduction constamment renouve-

lées alors que le nombre des enfants, qui consomment sans produire, diminue bien plus vite que celui des adultes, qui produisent plus qu'ils ne consomment ?

Comment éviter un chômage grandissant si la proportion des femmes mariées sans enfant ou à enfant unique ne cesse d'augmenter ? Toutes, ou presque, veulent travailler hors de leur foyer, où elles s'ennuient ; elles font concurrence aux hommes sur le marché du travail, et, pouvant accepter des salaires d'appoint, elles se font embaucher à la place des hommes, qu'elles privent de leur gagne-pain.

Si vous voulez vous rendre compte des résul-

tats économiques du dépeuplement et du vieillissement de la population, parcourez ceux de nos départements où la dénatalité et l'émigration des Jeunes sévissent depuis longtemps : vous y verrez de tous côtés des terres en friche, des fermes abandonnées, des villes en décadence : ce sont des départements ruinés. Voilà le sort qui attend la France entière, au train où nous allons,

### Les conséquences financières.

Est-il permis de se faire des illusions sur les conséquences financières d'une dépopulation accélérée? Le ralentissement de l'activité économique, la diminution du nombre des contribuables réduiraient constamment les ressources de l'Etat. Comprimer en proportion ses dépenses, intérêt des emprunts, défense nationale, assistance, etc.? tâche impossible autrement que par des dévaluations successives, véritables banqueroutes conduisant à la ruine totale. La possibilité d'emprunter disparaîtrait elle-même un jour : on ne prête pas d'argent à un condamné à mort ; on n'en prête pas non plus à un peuple qui se suicide.

Si la dénatalité persiste, les capitaux fondront, les rentes se dévaloriseront. Que restera-t-il aux gens âgés? Les parents ayant élevé de nombreux enfants pourront, grâce à ceux-ci, être tirés d'affaire, mais que deviendront les retraités, les assurés, tous les vieillards sans enfants, qui ne recevront plus leurs pensions ou leurs secours qu'en monnaie dévaluée à 100 %?

Aucune nation ne peut vivre sur ses richesses acquises : le jour où il n'y a plus de Jeunes pour en créer de nouvelles, l'écroulement financier est inévitable.

### Les conséquences sociales.

Quant aux conséquences sociales de la dénatalité, ce sont les pires de toutes ; les célibataires sans excuses (je ne parle naturellement pas des autres), les mariés volontairement sans enfants ont, trop souvent, pour devise : « A nous les plaisirs, après nous le déluge ». Le mariage n'est pour eux qu'une association temporaire d'intérêts et d'agrémens, l'immoralité les guette à chaque pas et fait tache d'huile autour d'eux.

Alors que la dépopulation menace, dans leur existence même, le pays et la société auxquels ils doivent tout, ils s'abstiennent en grande majorité, par égoïsme et par mépris de l'intérêt social, de prendre aucune part à la lutte contre ce fléau ; leur scepticisme enlève à la nation toute confiance, tout élan, tout enthousiasme : la multiplication de ces sans-enfants volontaires est, pour un pays, pire que la pauvreté, pire que la défaite ; elle est le suicide moral, qui fait de l'invasion et de la ruine un châtement mérité.

Voilà les conséquences de la dénatalité ; prises isolément, elles sembleront peut-être pouvoir laisser encore un certain répit à la France, 4 ou 5 ans pour les conséquences militaires (les réserves allemandes ne sont pas instruites), 15 ou 20 ans pour les conséquences économiques, financières ou sociales ; mais elles seront simultanées : leurs effets ne s'additionneront pas, ils se multiplieront, et cela précipitera leur apparition en augmentant leur gravité : le répit qui nous reste est terriblement court ; nous sommes au bord du précipice, et la terre croule sous nos pieds.

Peut-être sommes-nous à la dernière heure où nous puissions encore faire notre choix : relever notre natalité, comme l'Allemagne a relevé la sienne depuis 1933, ou sombrer avec la France.



Tout bon travailleur doit pouvoir connaître le bonheur familial.  
C'est, dès aujourd'hui, parfaitement possible, si la nation le veut.

## LE MOYEN DE FAIRE NAÎTRE ? GÉNÉRALISER LE BONHEUR FAMILIAL

La recherche du bonheur est le plus puissant des instincts qui influent sur la conduite de l'homme; si, à l'heure actuelle, tant de Français n'ont pas d'enfants ou n'en ont qu'un ou deux, c'est parce qu'ils croient augmenter leurs chances de bonheur en supprimant ou en réduisant ainsi leurs charges familiales.

Or, nombreux sont les Français et les Françaises qui, atteignant aujourd'hui la vieillesse après avoir élevé 3, 4 enfants ou même davantage, sont prêts à déclarer que leurs enfants leur ont apporté plus de joies que de soucis, plus de gaieté que de tristesse, qu'ils ont été un des principaux éléments du bonheur de leur existence.

Quoi qu'en disent les grincheux et les pessimis-

tes, peupler largement son foyer n'est donc pas toujours une imprudence que les difficultés de l'existence donnent à regretter par la suite, ou un acte de foi qui n'a pas sa récompense en ce monde : beaucoup de Français, en appelant des enfants à la vie, ont fait entrer le bonheur en leur maison.

### Parents heureux et parents à plaindre.

Mais quels sont ceux qui peuvent se féliciter sans réserves d'avoir ainsi obéi à la nature? Dans l'immense majorité des cas, ce sont des gens aisés, bourgeois jouissant de larges ressour-

ces qui leur ont permis de donner une bonne instruction à leurs fils, de bien marier leurs filles, ou cultivateurs bien pourvus auxquels les produits de leur exploitation ont permis d'élever leur famille sans trop de difficultés. Les uns et les autres ont connu et connaissent le bonheur parce qu'ils ont pu assurer à leurs enfants une santé normale et une éducation suffisante, parce qu'ils ont pu en faire de bons sujets qui sont pour eux, en leur vieillesse, une source de satisfaction.

Il a fallu beaucoup travailler, mais pas au point de s'abîmer la santé; il a fallu être économe, mais sans être rongé par le souci des dettes à payer et par l'angoisse du lendemain; il a fallu limiter ses plaisirs, mais sans se priver de toute distraction : la joie apportée au foyer par des enfants heureux, par leur rire, par leur gaité, par leur succès dans l'existence a compensé, et bien au delà, les sacrifices qu'il a fallu s'imposer. On n'a pas été riche (on l'est bien rarement dès qu'on a une vraie famille), mais jamais on n'a réellement manqué du nécessaire ou dû le refuser à sa femme et à ses enfants.

Donner à tous les jeunes Français l'espoir de trouver ce bonheur s'ils fondent une famille est la condition la plus indispensable du relèvement de la natalité.

Mais, aujourd'hui comme hier, les pères et mères de 4 enfants ou plus qui ont pu ainsi jouir du nécessaire et préparer de façon parfaite leurs enfants à la vie, physiquement, moralement, intellectuellement, sont des privilégiés qui ne constituent qu'une faible minorité : la vie des autres a été très différente; le nombre de leurs enfants ne les a pas seulement privés de satisfactions d'amour-propre, qui comptent dans l'existence, et d'un minimum de confort qu'il est légitime de souhaiter, il leur a imposé de dures privations, les a forcés à s'user la santé par excès de travail, à connaître chaque jour de graves soucis d'argent, et surtout il les a condamnés à voir leurs enfants eux-mêmes manquer du nécessaire. Ils les ont vus s'étioler en des logis trop sombres, souffrir d'une alimentation insuffisante, être handicapés dans la vie par une instruction trop limitée, et souvent, chose pire que tout, se contaminer moralement par des fréquentations

regrettables en des immeubles surpeuplés, devenir dès leur adolescence des révoltés et des envieux, pressés de quitter le foyer familial où ils ont connu trop de privations. Pour ces pères et ces mères le nombre élevé de leurs enfants n'a pas été une source de bonheur; s'ils ont eu des joies, ils ont eu plus de tristesses, trop de fatigue et trop de soucis.

### Conséquences déplorables.

Le résultat de cet état de choses, nous le voyons aujourd'hui : c'est l'effondrement de la natalité; sans doute ceux qui ne veulent pas avoir d'enfants ou qui n'en veulent qu'un seul sont-ils, le plus souvent, poussés par l'égoïsme, mais la raison essentielle de la disparition progressive des familles nombreuses et moyennes, c'est la pauvreté, c'est la misère dans laquelle on les a laissées trop souvent.

Or, pour assurer le remplacement des générations, il faut, compte tenu des ménages involontairement stériles, 3 naissances par mariage, en moyenne; cette moyenne ne peut être atteinte que si beaucoup de familles de 4 ou 5 enfants viennent compenser la fécondité insuffisante de celles qui n'en ont qu'un ou deux.

Il faut donc multiplier les familles moyennes, car les familles vraiment nombreuses deviendront, selon toute vraisemblance, des exceptions de plus en plus rares; elles imposent d'ailleurs à la mère, si elle n'est pas riche, une tâche souvent au-dessus de ses forces.

Mais la natalité est aujourd'hui contrôlée, l'enfant ne naît plus guère que là où il est voulu; le problème qui se pose à la France est donc de donner aux jeunes le désir d'avoir au moins 3 ou 4 enfants, et de faire en sorte qu'aucun obstacle sérieux ne les fasse renoncer à sa réalisation.

### Comment multiplier les familles suffisantes.

Pour rendre à la France une natalité normale, il faut mettre le bonheur familial à la portée de tous les Français, il faut que leurs enfants leur causent plus de satisfactions que de contrariétés.



Injustice! Le contraste qui tue la natalité :

Deux salaires pour deux personnes, c'est l'aisance; un salaire pour six personnes, c'est la misère.

Ce bonheur familial ne doit plus être réservé à une minorité de riches, seuls assurés que leurs enfants pourront être élevés dans des conditions d'hygiène satisfaisantes et ne tomberont pas dans la misère si la mort ou la maladie frappe le chef de famille. Tous les jeunes gens travailleurs, toutes les jeunes filles honnêtes doivent pouvoir fonder un foyer; sans se priver des nécessités réelles de l'existence, ils doivent pouvoir élever des enfants sainement, en disposant du minimum indispensable pour leur donner une jeunesse heureuse et les bien préparer à la vie. C'est nécessaire pour éviter la ruine de la France, et non moins indispensable pour éviter aux jeunes la vieillesse misérable que les sans-enfants risquent de connaître un jour prochain.

### Un contraste désastreux.

Or les jeunes n'ignorent pas ce qui les attend aujourd'hui s'ils ont une famille nombreuse. N'ont-ils pas chaque jour sous les yeux le con-

traste suivant? D'une part des couples sans enfants; le mari et la femme travaillent : 2 salaires pour 2 personnes, c'est l'aisance, le confort et la sécurité; d'autre part des ménages ayant 3, 4 enfants ou plus : la mère est retenue au foyer, le salaire du père doit suffire pour 5, 6 personnes ou davantage; c'est la gêne constante et, si le père tombe malade, c'est la misère immédiate. Et plus le nombre des enfants augmente, plus la pauvreté s'accroît, plus les premiers-nés manquent du nécessaire.

Comment s'étonner si, dans ces conditions, trop de jeunes se refusent à peupler leur foyer?

### Le niveau d'existence comparé, problème crucial.

Nous sommes en présence d'un état de choses qu'il faut faire cesser, si nous voulons vivre; la disparité entre le niveau d'existence des ména-

ges qui assurent la vie du pays et celui des ménages qui, volontairement ou non, le laissent mourir, est la grande injustice sociale des temps modernes; elle est en train de tuer la France. Autrefois, presque tous les Français mariés avaient une nombreuse famille : la charge constituée par les enfants nécessaires pour assurer l'avenir de la nation se répartissait sur beaucoup d'épaules; aujourd'hui, au contraire, la plupart des Français se sont débarrassés de tout ou partie de leur part du fardeau commun, qui n'en pèse que plus lourdement sur les épaules des autres. Tous les jeunes, ou presque, suivront bientôt cet exemple, si nous ne rapprochons pas sans retard le niveau d'existence des pères et mères de famille de celui des Français sans enfants.

La péréquation des ressources aux charges de famille est indispensable au relèvement de la natalité : rien ne peut la remplacer. C'est une complète erreur d'imaginer qu'un enrichissement général de la population augmenterait la fécondité de façon durable : en Europe comme aux Etats-Unis, c'est le contraire qui s'est produit de 1880 à 1913, pendant la période d'enrichissement la plus intense que le monde ait jamais connue, et cela s'explique facilement : l'enrichissement général ne réduit pas l'écart qui sépare le niveau d'existence du père de famille de celui du célibataire; par suite, il ne diminue pas la tentation qu'a le premier de limiter le nombre de ses enfants pour ne pas avoir un standard de vie inférieur à celui du second.

C'est une erreur non moins grave de croire qu'un changement de régime politique ou social suffirait à enrayer la dénatalité : la fécondité de la Suède, où les socialistes détiennent depuis longtemps le pouvoir, mais où les allocations familiales sont inconnues, est profondément insuffisante, et elle ne cesse de diminuer; celle de la Russie soviétique a subi depuis 20 ans un tel effondrement que ce pays, autrefois si prolifique, se dépeuple aujourd'hui, et si la natalité se maintient ou augmente en certains pays autoritaires, c'est parce que l'aide à la famille s'y développe méthodiquement; là où il n'en est pas ainsi, au Japon par exemple, on voit la fécondité diminuer comme ailleurs.

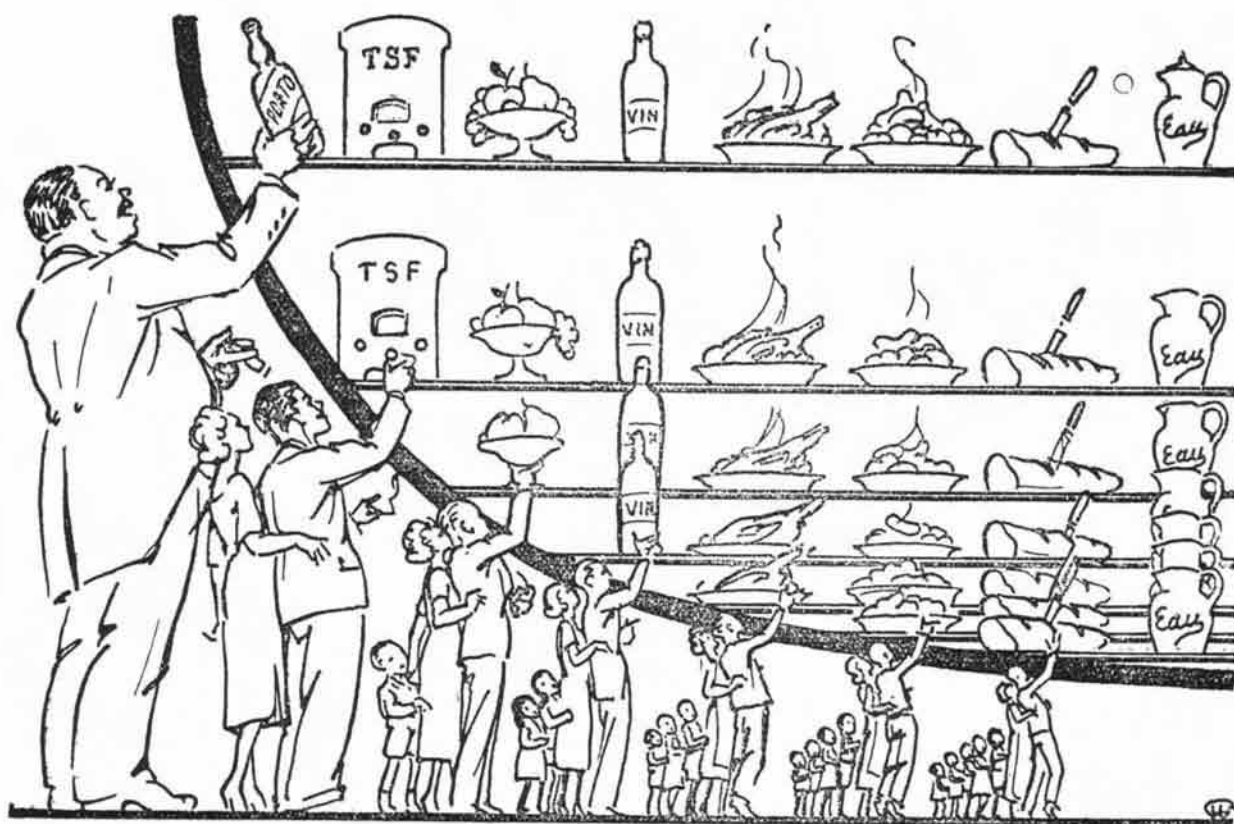
## La péréquation des ressources n'est pas une utopie.

Les familles nombreuses ouvrières ayant toujours été laissées dans une extrême pauvreté, pour ne pas dire plus, bien des gens s'imaginent qu'il est impossible de réaliser une péréquation des ressources aux charges de famille; c'est encore une erreur. Mises, par le chômage, en face d'une situation nouvelle, toutes les nations modernes ont réalisé cette péréquation pour leurs travailleurs sans ouvrage, en majorant les allocations de base de 50 % pour la femme et pour chacun des enfants, ce qui correspond exactement au coût relatif de leur entretien, comparé à celui du chef de famille : le chômeur qui a des enfants a donc le même niveau d'existence que celui qui n'en a point.

Ce qui est fait pour les chômeurs, il faut le faire également, dans toute la mesure possible, pour le reste de la population : un chef de famille ne perd point son droit à l'aide de la société parce qu'il travaille au lieu de lui être à charge. Réaliser cette péréquation est pour la France une question de vie ou de mort; et on ne saurait dire que les ressources manquent pour l'effectuer : la science a mis récemment entre nos mains une capacité presque illimitée de production de richesses, et dès à présent nous consacrons des dizaines de milliards par an à des dépenses superflues, parfois nuisibles; alcool, tabac, jeux de hasard, randonnées en auto, cinéma, luxe alimentaire et vestimentaire, etc... Ce n'est pas l'argent qui fait défaut pour élever des enfants, mais les mères de famille n'ont pas le nécessaire, tandis que la plupart des sans-enfants ont, comparés à elles, beaucoup de superflu.

Les ressources existent en France, et nous pouvons d'ailleurs les augmenter par notre travail; quant au moyen pratique de les répartir, nous en connaissons un qui a fait ses preuves : ce sont les allocations familiales professionnelles, que l'Etat français a créées le premier pour ses fonctionnaires et que des industriels ont eu le grand mérite d'instituer volontairement pour leur personnel à la fin de la guerre.





Le niveau d'existence suivant les charges de famille, avec le système injuste et antisocial : « A travail égal, salaire égal ».

## LES ALLOCATIONS FAMILIALES

### L'Etat ou la profession : les défauts rédhibitoires des allocations d'Etat.

Tous les Français, ou presque, reconnaissent aujourd'hui qu'il est juste et nécessaire d'apporter une aide à ceux qui élèvent des enfants, mais deux thèses s'opposent en matière d'allocations : elles doivent être nationales, disent les uns, professionnelles, disent les autres.

Confier à l'Etat le soin de réaliser la péréquation des ressources aux charges de famille, dans le cadre national, peut sembler, à première vue, la solution la meilleure et la plus équitable : l'Etat prendra, par l'impôt, à ceux qui n'ont pas d'enfants à élever une partie de leur superflu et le transférera à ceux qui ont des charges fami-

liales. Préconisé en France par les communistes, ce procédé simpliste a fait l'objet de propositions de loi déposées au Parlement par des représentants de presque tous les partis.

En pratique, cependant, il est inapplicable, pour des raisons financières, morales et sociales.

1° L'Etat n'a pas d'argent; il n'a pu, en 15 ans, porter les crédits annuels de l'Encouragement national aux familles nombreuses au delà de 425 millions de francs dévalués, ce qui ne lui permet de verser que 240 francs par an (66 centimes par jour) à une famille ayant 3 enfants à charge; et pourtant tous les parlementaires auraient eu un intérêt électoral à relever ces allocations.

2° L'Etat ne veut pas et actuellement ne peut pas faire payer les allocations, au moyen d'impôts, par les contribuables sans charges fami-

liales, parce que ceux-ci constituent la majorité des électeurs. Il accepterait volontiers de « faire payer les riches » pour financer les allocations, mais comme il ne saurait augmenter encore le taux des impôts qui les frappent sans en diminuer le rendement, il ne peut pas non plus trouver de l'argent de ce côté;

3° Le versement par l'Etat d'allocations familiales importantes — et des allocations importantes sont rigoureusement indispensables pour enrayer la dénatalité — transformerait tous les pères et toutes les mères en des assistés, chose inadmissible. Des allocations d'Etat ne pouvant être supprimées en cas de chômage, les chefs de famille peu travailleurs seraient tentés de devenir des chômeurs professionnels et de vivre de leurs allocations; ils condamneraient ainsi leur famille à la pauvreté, rendraient inutiles les sacrifices consentis par la nation pour leur venir en aide et donneraient à leurs enfants l'exemple dégradant de la paresse. Ceux-ci, de leur côté, s'ils étaient entretenus aux frais de l'Etat, perdraient tout sentiment de respect et de reconnaissance à l'égard de leurs parents, au grand détriment de leur moralité;

4° Le jour où l'Etat subviendrait, pour une forte part, à l'entretien des enfants, il serait tenté de les considérer comme lui appartenant, chose qui serait défavorable à la natalité : les Français seraient tentés, plus encore qu'aujourd'hui, de ne pas avoir d'enfants s'ils craignaient de ne plus pouvoir diriger eux-mêmes leur éducation.

5° Des allocations versées par l'Etat seraient, presque forcément, uniformes. Elles ne permettraient pas de réaliser une juste péréquation, qui doit tenir compte du coût différent de la vie dans les diverses régions pour éviter tout gaspillage, et qui doit, à un stade ultérieur, proportionner les allocations, dans une certaine mesure, à l'importance des salaires.

### Les avantages de l'allocation professionnelle.

Les allocations professionnelles échappent à tous ces inconvénients :

1° Elles permettent de trouver de l'argent. En

mai 1938, elles procuraient déjà 3.600 millions par an aux pères et mères de famille, y compris les indemnités familiales des fonctionnaires, et leur total n'a cessé de s'élever depuis;

2° Elles permettent de répartir les charges familiales sans provoquer une résistance insurmontable, car elles n'obligent pas les salariés à rendre, comme pour le paiement d'un impôt, une partie de ce qu'ils ont reçu; elles constituent seulement une répartition différente du salaire suivant les charges de famille;

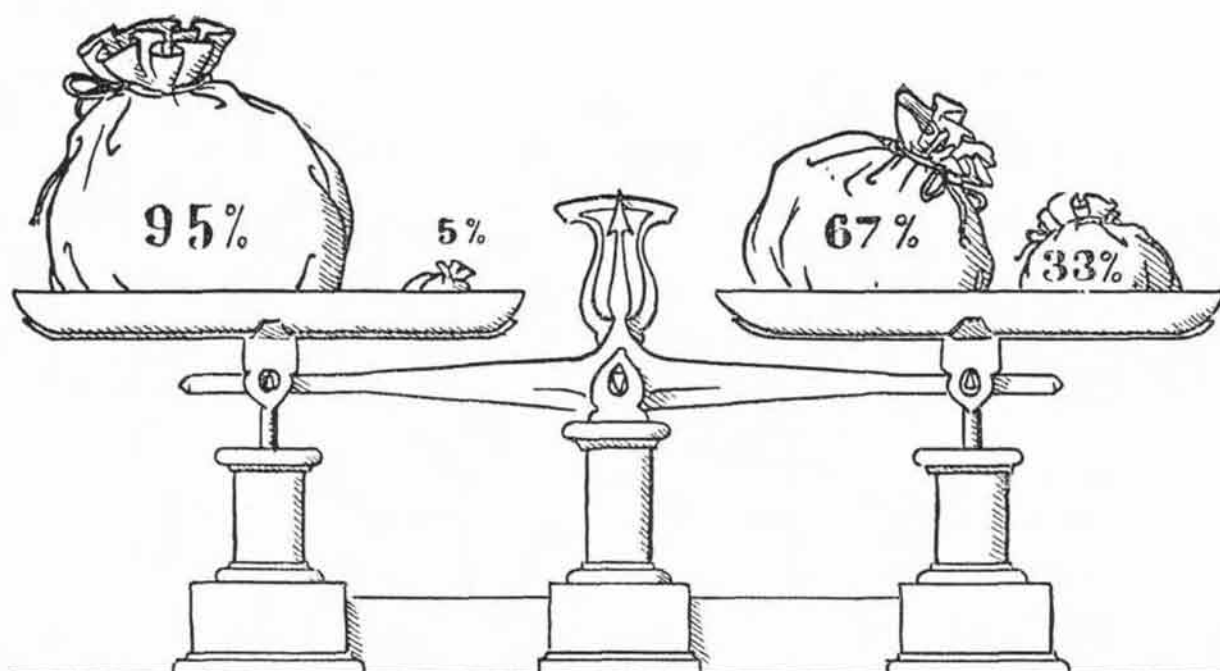
3° Etant liées à l'exercice de la profession, elles ne poussent pas le travailleur à la paresse; s'il perd son emploi, il ne touche plus, pour ses enfants, que les majorations d'allocations de chômage, bien inférieures aux allocations familiales;

4° Elles tiennent compte de la différence du coût de la vie suivant les régions; elles pourront, en outre, à l'avenir, tenir compte non plus seulement de la quantité, mais de la qualité du travail, c'est-à-dire s'élever avec les salaires ou les appointements afin de donner au contremaître chargé de famille le même niveau d'existence qu'à son camarade sans enfants, à l'ingénieur chef de famille le même standard de vie qu'à son collègue célibataire, chose qui sera indispensable pour enrayer la dénatalité;

5° La gestion des allocations par les Caisses de compensation professionnelles est beaucoup moins onéreuse que la gestion par l'Etat; elle est dégagée de toute démagogie et s'adapte avec beaucoup plus de souplesse aux besoins de la famille.

### La part légitime des allocations dans la rémunération du travail.

Les allocations professionnelles ont fait leurs preuves : c'est une institution qui fonctionne très bien; mais elles sont actuellement beaucoup trop faibles, dans la plupart des cas, si on les compare aux salaires de base. Ces derniers, en effet, ne sont pas des salaires proprement individuels : ils contiennent un élément familial important; tout le monde le reconnaît, et les syndicats ouvriers les premiers, puisqu'ils fon-



Aujourd'hui		A l'avenir	
Pour les travailleurs :	Pour leurs femmes et leurs enfants :	Pour les travailleurs :	Pour leurs femmes et leurs enfants :
Salaires 95 %.	Allocations 5 %.	Salaires 67 %.	Allocations 33 %.

La part légitime des allocations par rapport aux salaires dans la rémunération du travail.

dent toujours leurs revendications sur l'insuffisance des salaires eu égard aux besoins d'une famille et non point eu égard à ceux d'un célibataire : la part des salaires qui constitue cet élément familial n'est pas difficile à calculer.

Les statistiques montrent, en effet, qu'en France les salariés ont, en moyenne, une personne à charge, femme n'exerçant pas une profession ou enfant de moins de 14 ans. Si l'on veut bien réfléchir à ce fait que l'entretien d'une ménagère au foyer ou d'un enfant coûte la moitié de celui d'un adulte, on arrive à cette conclusion que le travailleur doit consacrer, en moyenne, le tiers de son salaire, soit 33 %, à l'entretien de cette personne à charge; sur 100 milliards de salaires environ payés annuellement, 33 devraient donc servir à nourrir les femmes et les enfants qui sont à la charge des salariés.

Or les allocations familiales (Encouragement national compris) ne dépassent pas 5 milliards

par an : restent 28 milliards, qui constituent la partie familiale des salaires actuels; ils devraient aller normalement aux travailleurs ayant des charges de famille, mais, en réalité, ils sont répartis indistinctement entre tous les salariés, ce qui fait bénéficier les travailleurs sans charges familiales d'un privilège considérable.

N'est-ce pas là une injustice, qu'il est nécessaire de réparer en augmentant considérablement la part des allocations familiales dans la rémunération du travail ?

Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que pour augmenter les allocations des uns il faut réduire d'autant les salaires des autres : il n'y a pas, de deux côtés d'une barricade, des célibataires et des chefs de famille ayant des intérêts opposés; tel jeune ouvrier, aujourd'hui célibataire, se mariera demain et aura des enfants, tel chef de famille qui touche aujourd'hui des allocations n'y aura plus droit dans quelques années

parce que ses enfants auront dépassé l'âge limite.

En outre, c'est faire preuve d'un pessimisme inadmissible que de ne pas admettre la possibilité d'augmenter à l'avenir le rendement du travail et de la production, augmentation dont la plus large part ira, comme par le passé, aux travailleurs et pourra être affectée aux allocations.

### Le salut de la civilisation est lié au progrès des allocations professionnelles.

Bien peu d'hommes, même parmi ceux qui ont le plus contribué au développement des allocations familiales, se rendent compte du rôle colossal qu'elles peuvent et qu'elles doivent jouer dans la société moderne; bien peu comprennent que, si on n'arrive pas rapidement à enrayer la dépopulation, grâce à un relèvement considérable de leur taux, cette société n'échappera pas à la ruine.

Je dis « un relèvement considérable ». Il est ridicule, en effet, d'imaginer qu'on puisse éviter la dénatalité en donnant au travailleur, pour son premier enfant, une allocation égale à 5 % de son salaire, quand l'entretien de sa femme et de cet enfant augmentent ses dépenses de 100 % par rapport à celles d'un célibataire; en lui versant pour le 3<sup>e</sup> et les suivants, une allocation égale à 15 % de son gain. C'est oublier que, si la mère demeure ou revient au foyer pour ses enfants, elle renonce à un salaire qui représente rarement moins de 8 à 10.000 francs par an (et qui est souvent presque égal à celui de son mari) et que la présence de plusieurs enfants dans le ménage ajoute par suite une réduction énorme des ressources à une augmentation considérable des charges.

La plupart des jeunes qui se marient sont encore disposés à avoir des enfants, mais ils ne veulent plus du taudis et de la misère en famille. Il est donc impossible d'avoir une natalité suffisante si des allocations importantes dès le 2<sup>e</sup> enfant, très fortes à partir du 3<sup>e</sup>, ne sont pas versées à tous les travailleurs.

### Les allocations professionnelles, élément de paix sociale.

Des allocations substantielles sont en outre indispensables pour éviter les conflits sociaux : tant que d'honnêtes travailleurs seront condamnés à une extrême pauvreté uniquement parce qu'ils ont une belle famille, les agitateurs auront beau jeu pour soulever les masses ouvrières en protestant contre cette injustice; quant aux patrons, ne sont-ils pas en partie responsables de ces excitations, quand ils ne font pas tout leur possible pour que la rémunération de leurs ouvriers soit proportionnée à leurs charges de famille. Ne commettent-ils pas une erreur impardonnable en laissant entre les mains des agitateurs un tel drapeau de révolte? Dès aujourd'hui, ils pourraient le leur enlever, car des allocations pour le 4<sup>e</sup> enfant et les suivants coûtent fort peu de chose, même si elles couvrent presque en totalité les frais d'entretien de ces enfants, chose qui est normale, car il n'y a plus rien à prélever sur un salaire qui nourrit déjà 5 personnes.

« Mais, diront bien des employeurs, nous sommes dans l'impossibilité d'augmenter nos prix de revient sous peine de faire faillite. » — C'est malheureusement souvent exact aujourd'hui; aussi ne demande-t-on pas aux patrons, surtout à ceux qui ont déjà consenti volontairement de grands sacrifices, de faire l'impossible, mais de reconnaître que la répartition des sommes versées à leur personnel ne tient pas assez compte des charges de famille, et d'agir en conséquence.

### Relever les allocations plutôt que les salaires.

Relever les allocations au lieu d'augmenter les salaires ne présente que des avantages, car leur institution constitue la plus belle des réformes sociales; à l'encontre de bien d'autres, qui détruisent le sens de la famille chez l'individu en l'habituant à compter sur l'Etat, elles développent l'esprit familial et elles luttent en outre contre la dégénérescence de la race, non seulement en permettant aux ouvriers d'avoir des enfants, mais



Depuis 1936 le niveau d'existence  
du célibataire s'est élevé,  
celui de la famille s'est abaissé.

en leur donnant la possibilité de les élever sainement.

On doit donc regretter que, lors des augmentations considérables de salaires qui ont été effectuées au milieu de 1936, une part substantielle n'ait pas été réservée au relèvement des allocations familiales : alors que beaucoup de salaires étaient majorés de 40 ou 50 %, il eût été facile de prélever 8 à 12 % de ces majorations pour les affecter aux allocations, ce qui aurait permis de les tripler ou de les quadrupler et aurait amélioré considérablement la situation des ménages chargés d'enfants.

Malheureusement les travailleurs se trouvant en présence d'une occasion exceptionnelle d'améliorer leur rémunération, ont recherché la solution la plus simple, qui n'était pas la meilleure pour eux tous ; les employeurs ont rarement demandé que les sacrifices qui leur étaient imposés prissent en partie la forme de relèvements des allocations, craignant que ces relèvements ne fussent pas portés en déduction des augmenta-

tions de salaires, mais soient exigées en supplément de celles-ci ; enfin les pouvoirs publics, anxieux de concilier rapidement les salariés et les patrons, dans l'intérêt de l'économie nationale, sont allés au plus pressé et n'ont pas soulevé une question pouvant retarder la solution des conflits de salaires.

C'est donc, semble-t-il, avant tout parce que les esprits n'étaient pas orientés en 1936, comme ils commencent à l'être aujourd'hui, vers la nécessité d'améliorer considérablement la situation des travailleurs chargés de famille qu'une occasion exceptionnelle de relever les allocations familiales n'a pas été mise à profit ; ceci doit servir d'enseignement pour l'avenir maintenant que la nécessité d'une politique de natalité apparaît à tous les yeux.

Fort heureusement bon nombre d'employeurs ont reconnu, à la fin de 1936 et en 1937, la nécessité de procéder à un relèvement des allocations pour remédier à des situations lamentables et pour calmer les plaintes justifiées des chefs de

famille, et des arbitres, approuvés d'ailleurs par le Gouvernement, on prescrit en maintes circonstances, d'autres relèvements importants. Dans l'ensemble, cependant, les allocations familiales sont restées très insuffisantes, comme le prouve le fait indiscutable qu'elles ne représentaient, fin 1938, que 4 % des salaires.

Un progrès très sérieux a toutefois été réalisé, en ce qui concerne les allocations des salariés du commerce et de l'industrie, par un décret-loi du 12 novembre 1938 : adoptant un système que j'avais proposé en mai 1937 dans un projet remis au Président du Conseil, le Gouvernement a décidé que les allocations familiales devront être, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1939, proportionnées au salaire moyen départemental; les taux minima seront : 5 % du salaire départemental pour le 1<sup>er</sup> enfant, 10 % pour le 2<sup>e</sup>, 15 % pour le 3<sup>e</sup> et pour chacun des suivants. Un travailleur gagnant un salaire moyen verra donc ses ressources augmentées de 45 % s'il a 4 enfants, de 75 % s'il en a 6. Une légère majoration s'y ajoutera pour la mère au foyer.

Malheureusement, le Gouvernement a décrété en même temps, pour ne pas trop augmenter les charges des caisses de compensation, que les ménages n'ayant qu'un seul enfant perdront leur droit à l'allocation lorsque celui-ci atteindra l'âge de 5 ans; c'est une erreur et une injustice; il eut été bien plus équitable de demander la contribution ouvrière nécessaire à un léger prélèvement sur les salaires des travailleurs sans charges de famille, plutôt qu'à la suppression de l'allocation à ceux qui ont une femme et un enfant à nourrir, car il faut aux seconds des ressources doubles de celles des premiers pour leur permettre d'avoir le même niveau d'existence.

Le décret-loi du 12 novembre constitue néanmoins un progrès indiscutable, car les salaires ne pourront plus être relevés à l'avenir sans que, quelques mois plus tard, les allocations le soient également. Il n'a point, toutefois, résolu le grand problème, qui consiste à attribuer aux allocations familiales, dans la rémunération du travail, une part correspondant réellement aux frais d'élevement des enfants, chose qu'on aurait pu faire sans difficulté de 1936 à 1938. Si l'on veut enrayer la dénatalité, il faudra dorénavant affecter à

l'augmentation des allocations, c'est-à-dire au relèvement de leurs pourcentages par rapport aux salaires, la presque totalité des accroissements de rémunération; ces accroissements ne peuvent être, en effet, que très limités.

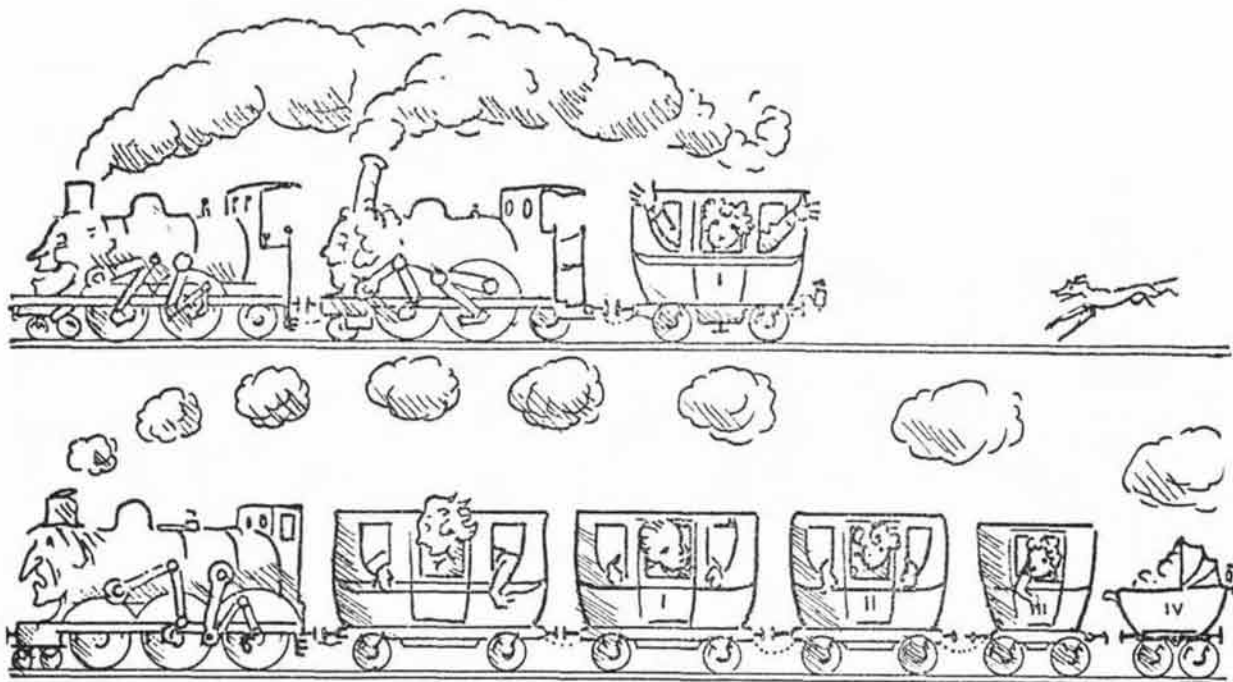
Si l'on attend que les conditions économiques ne permettent plus aucune augmentation de la rémunération du travail (et on n'en est pas loin), il n'y aura plus d'autre solution, pour porter les allocations au niveau nécessaire, que d'obliger les salariés à cotiser, comme les patrons, aux Caisses de Compensation, à l'exemple de ce qui se fait en Italie. Cela n'ira pas sans de graves résistances qui retarderont les réalisations, au grand détriment des familles ouvrières et de la natalité, et qu'il faut, par suite, éviter de faire naître.

#### Les allocations familiales pour maintenir la mère au foyer.

Nul ne nie plus aujourd'hui la nécessité de maintenir, de ramener la mère au foyer pour combattre le chômage, pour donner à la France une natalité suffisante; ce n'est pas seulement, d'ailleurs, une nécessité sociale, c'est un devoir d'humanité : il est barbare de priver des enfants de la présence, des soins, des caresses de leur mère; c'est compromettre leur santé et leur éducation morale, c'est leur enlever un des grands bonheurs de l'existence, c'est les priver de souvenirs qui seraient un réconfort pour toute leur vie.

Or, pour maintenir la mère au foyer, on ne saurait songer à des moyens de contrainte : ils constitueraient une atteinte inadmissible à la liberté et pousseraient les femmes désireuses de travailler à l'union libre ou au divorce; sans atteindre le but poursuivi, ils contribueraient donc à disloquer la famille.

C'est volontairement que la mère doit rester à son foyer : les encouragements pécuniaires nécessaires pour l'y décider sont moindres, dans la plupart des cas, que l'on pourrait le croire; elle désire, en effet, presque toujours, rester auprès de ses enfants, et elle fait réaliser à son ménage des économies considérables par son activité; en



Le retour au foyer de la mère réduit les ressources alors que les charges augmentent.

assurant aux mères de famille le tiers de ce qu'elles pourraient gagner à l'usine et en versant à leur ménage des allocations substantielles pour les enfants, on maintiendrait au foyer la plupart d'entre elles.

#### La majoration actuelle pour la mère au foyer.

Un décret du 31 mars 1939 a fixé à 5 % du salaire moyen départemental, jusqu'au 15 novembre 1940, à 10 % à partir de cette date, la majoration des allocations accordée aux familles dans lesquelles la mère ou l'ascendante n'exercent pas une profession; le bénéfice de cette majoration est également accordé à la mère ou à l'ascendante exerçant à son foyer une profession, si celle-ci ne l'empêche pas de donner à ses enfants tous les soins utiles.

Cette majoration impose une lourde charge aux Caisses de compensation, tout en n'appor-

tant aux familles qu'une aide très insuffisante au moment où elles en ont le plus besoin, c'est-à-dire quand elles ont des enfants en bas âge; c'est pourquoi le Haut Comité de la population avait proposé de ne les donner, pour commencer, que pendant 3 ans pour la naissance de chaque enfant, mais de fixer un taux supérieur à celui qui a été adopté. On ne peut que regretter que l'avis du Haut Comité n'ait pas été suivi, car il aurait été possible, avec le supplément de charges imposé aux Caisses de compensation, de porter à 20 % l'allocation au 3<sup>e</sup> enfant, à 30 % celle au 4<sup>e</sup> et aux suivants, ce qui aurait été beaucoup plus utile que de donner une majoration à la mère d'un enfant unique âgé de 10 à 14 ans, qui est à l'école du matin au soir.

La majoration instituée par le décret du 31 mars 1939 est versée à la mère elle-même; toutes les allocations familiales devraient d'ailleurs être versées aux femmes des bénéficiaires: c'est ainsi que procède la Caisse de compensation de la Région parisienne, qui est la plus

importante de France. Cet excellent système, qui supprime pratiquement les risques de gaspillage, n'a jamais donné lieu à aucune réclamation.

Le développement de ces allocations n'est-il pas une œuvre admirable, digne d'intéresser également patrons et ouvriers?

### Pas de faiblesse envers les patrons qui se dérobent à la loi.

Nombreux sont les employeurs qui ont donné un bel exemple en acceptant volontairement de verser des allocations familiales avant 1932, et de les relever depuis 1936 malgré les hausses des salaires.

Il est d'autant plus triste d'avoir à constater que, même dans le commerce et dans l'industrie (où tous les employeurs sont astreints depuis longtemps à cotiser, pour leur personnel, à une Caisse de compensation) il y a encore bien des petits patrons qui ne sont pas inscrits à une Caisse, privant ainsi leurs ouvriers (y compris les chefs de famille nombreuse) des allocations auxquelles ils ont droit, condamnant des femmes et des enfants à la misère : les travailleurs lésés ne peuvent malheureusement réclamer, car ils savent que toute protestation adressée aux autocrates les ferait renvoyer par leur employeur, et les patrons récalcitrants estiment moins coûteux de risquer une amende que de payer leurs cotisations.

Pas de ménagements pour eux : puisque le ministre du Travail déclare qu'il n'a pas assez d'inspecteurs pour s'assurer que tous les petits patrons effectuent leurs versements, qu'il applique, avec le maximum d'énergie, de célérité et de publicité, les sanctions prévues par la loi à ceux qui sont trouvés en faute : les autres se hâteront, ce jour-là, de se mettre en règle.

### L'extension des allocations aux employeurs et aux travailleurs indépendants.

L'extension des allocations aux employeurs,

c'est-à-dire aux commerçants, industriels, exploitants agricoles et membres des professions libérales, ainsi qu'aux travailleurs indépendants (artisans, cultivateurs travaillant sans aides salariés, pêcheurs, etc.), est rigoureusement indispensable pour enrayer l'effondrement de la natalité; ils représentent, en effet, près du tiers de la population active de la France.

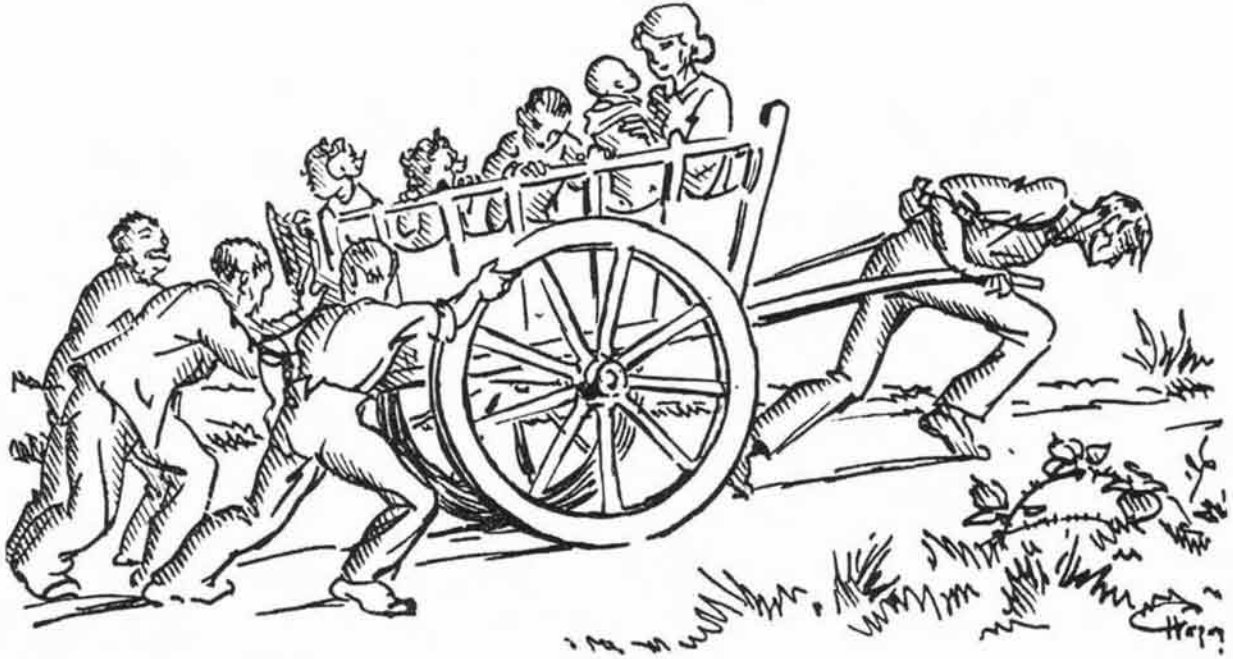
Cette extension des allocations professionnelles pose à la civilisation moderne un problème dont bien peu de personnes semblent reconnaître l'importance primordiale pour l'existence et l'évolution des sociétés. Alors, en effet, que l'institution d'allocations familiales d'un taux élevé ne présente pas de très graves difficultés en ce qui concerne les salariés, puisqu'il s'agit surtout, en somme, d'une question de répartition des salaires, elle en comporte de très sérieuses pour les autres travailleurs; il ne fait donc aucun doute que cet argument sera invoqué à l'avenir en faveur du régime communiste, dans lequel tous les travailleurs sont des salariés, et il gagnera en poids à mesure que les conséquences tragiques de la dénatalité se manifesteront d'une façon plus aiguë et feront mieux comprendre la nécessité de venir largement en aide à toutes les familles.

Tous ceux qui veulent éviter à la France une tentative de communisme, qui la condamnerait certainement aujourd'hui à la guerre civile et à la guerre étrangère, doivent donc s'intéresser à la généralisation rapide des allocations familiales professionnelles; on ne peut qu'être stupéfait de constater l'incompréhension dont tous les partis ont fait preuve si longtemps à l'égard de ce problème, capital entre tous.

### Les allocations doivent être basées sur la mutualité obligatoire.

J'ai montré les raisons d'ordre moral qui empêchent de demander les allocations des salariés à l'Etat; elles gardent toute leur valeur pour les





**La mutualité obligatoire pour les allocations familiales des non salariés.  
Ceux qui n'ont pas de charges de famille doivent aider ceux qui en ont.**

non salariés; même si l'Etat accepte d'apporter aux Caisses de compensation son concours pécuniaire, il faudra donc réduire celui-ci au strict minimum sous peine d'arriver à des résultats fâcheux.

C'est la profession qui doit fournir les allocations des non salariés, par le système de la mutualité obligatoire : tous les chefs d'entreprise, tous les travailleurs indépendants seront tenus de verser pour leur propre compte une cotisation égale à celle qu'un employeur verse pour un salarié, et ceux d'entre eux qui auront des enfants à charge toucheront des allocations. Le système est simple et il a montré son efficacité : les notaires français bénéficient ainsi d'allocations sérieuses, grâce aux cotisations qu'ils versent à leur caisse professionnelle.

Pour les employeurs, qui peuvent payer leurs cotisations et qu'il est facile de poursuivre s'ils ne le font pas, l'alimentation des Caisses de compensation n'est qu'une question d'autorité de la part des pouvoirs publics; toute faiblesse de leur

part devant la mauvaise volonté individuelle ou concertée de certains patrons serait un crime, car elle empêcherait les chefs de famille de toucher leurs allocations et serait, par suite, néfaste pour la natalité.

Pour les travailleurs indépendants les difficultés sont beaucoup plus grandes : leurs ressources sont souvent très modestes et il est, par suite, plus difficile de les poursuivre s'ils ne versent pas leurs cotisations; force est donc de fixer le taux de celles-ci à un chiffre assez bas. C'est seulement pour eux qu'une subvention de l'Etat, versée aux Caisses de compensation qui leur seront propres, est véritablement justifiée.

### **Les allocations familiales vont bénéficier à tous les agriculteurs.**

Un décret-loi du 14 juin 1938 a étendu les allocations familiales à tous les exploitants et

artisans agricoles, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1939; des difficultés d'application ont malheureusement retardé sa mise en vigueur, qui n'aura lieu que le 1<sup>er</sup> janvier 1940 et sans doute après de sérieuses modifications. Ce décret est basé sur le principe de la mutualité obligatoire; 400 millions de francs de subventions seront toutefois versés par l'Etat aux Caisses de compensation, afin de dispenser de toute cotisation les petits cultivateurs véritablement pauvres. Quant aux autres, le montant de leurs cotisations sera peu de chose en comparaison de ce que leurs collègues qui ont des enfants à charge doivent dépenser pour les élever.

Les allocations ne seront versées qu'à partir du 2<sup>e</sup> enfant, sauf modification du décret-loi, afin de réduire les cotisations des assujettis; elles n'en seront pas moins fort utiles, car bien des familles nombreuses agricoles sont actuellement dans la misère; nul doute qu'elles ne favorisent la natalité dans les campagnes, où il est facile d'élever sainement des enfants.

Il semble bien, toutefois, que l'application de ce décret ou de tout autre analogue ne pourra être réalisée de façon satisfaisante que si l'on fait comprendre à la population des campagnes, par une propagande intense, que le dépeuplement grandissant, particulièrement ruineux pour l'agriculture, exige des cultivateurs sans charges de famille des sacrifices en faveur de ceux qui élèvent des enfants. Il faut que l'on obtienne des cultivateurs français qu'ils essayent avec bonne volonté l'application d'un système qui n'est sans doute pas parfait et qui leur demande certains sacrifices, mais qui constitue certainement un progrès par rapport à l'état de choses antérieur.

On envisage aujourd'hui d'alléger les cotisations au moyen de taxes frappant un certain nombre de produits agricoles lors de leur mise en circulation, ce qui permettrait de trouver d'importantes ressources; ce serait, semble-t-il, une heureuse solution, mais, de toute façon, la moitié au moins des allocations devra être payée par les cotisations des cultivateurs pour leur conserver leur caractère professionnel, ce qui est rigoureusement indispensable.

## Il faut étendre les allocations professionnelles à tous les employeurs et artisans.

Rien n'empêchait d'étendre les allocations, par le système mutualiste, aux employeurs et artisans du commerce et de l'industrie ainsi qu'aux membres des professions libérales, en même temps qu'aux agriculteurs; le Gouvernement a préféré procéder par étapes. Je m'abstiendrai de le critiquer, car, en améliorant sérieusement notre législation familiale à plusieurs points de vue, sans y être obligé par des considérations de majorité parlementaire, il a pris une initiative sans précédent et il a donné une preuve de bonne volonté digne de reconnaissance. Mais il est indispensable que, dans le plus bref délai, les allocations professionnelles soient généralisées; les petits patrons, les membres des professions libérales souffrent particulièrement à l'heure actuelle: il faut que, dans le courant de 1939 au plus tard, ils touchent, eux aussi, des allocations pour leurs enfants à charge.

## Les allocations doivent tenir compte du coût de la vie.

Quels que soient les bénéficiaires des allocations, il faut, pour que celles-ci puissent être suffisantes sans imposer à l'économie nationale une charge insupportable, qu'il soit tenu compte du coût de la vie dans les différentes régions. Si les allocations sont uniformes pour tout le territoire, elles sont forcément insuffisantes là où le prix de la vie est élevé et comparativement exagérées là où il est plus faible.

L'uniformité des allocations dont bénéficient les fonctionnaires, constitue, à ce point de vue, un précédent regrettable; on ne saurait invoquer en sa faveur le risque couru par tout fonctionnaire d'être déplacé d'une région de la France à l'autre: rien n'empêche, en effet, de faire varier les allocations avec l'indemnité de résidence, qui diffère suivant les localités; on le fait, depuis peu, pour les cheminots: on devrait le faire prochainement pour tout le personnel de l'Etat.



La mère de famille au foyer est une travailleuse, la plus méritante,  
la plus indispensable de toutes.

Les allocations des fonctionnaires départementaux et communaux, régies par un décret-loi du 18 novembre 1938, ne seront sans doute pas uniformes, ce qui est légitime : rien ne peut justifier l'attribution au cantonnier d'une petite commune rurale d'allocations égales à celles dont bénéficie un fonctionnaire parisien; en lui donnant une somme représentant un pouvoir d'achat équivalent, on le favoriserait déjà, car ce n'est pas seulement le coût de la vie, c'est aussi le niveau général d'existence qui est plus faible dans sa commune qu'à Paris; or, ce qui importe surtout au chef de famille, c'est d'avoir un niveau d'existence égal à celui des sans-enfants qui l'entourent.

### Les allocations des veuves, des malades et des invalides.

Si l'on veut décider le travailleur à peupler son foyer, il ne suffit pas de lui permettre d'élever

ses enfants quand il peut exercer normalement sa profession, et de satisfaire à ses besoins vitaux quand il est en chômage : il faut encore prévoir le cas où il viendrait à manquer à sa famille; or, notre organisation sociale présente une véritable tare : elle ne permet pas aux victimes d'un sort malheureux d'assurer à leurs enfants la nourriture saine et le logement aéré nécessaires à leur bonne santé, l'instruction indispensable pour les préparer à la vie.

La veuve mère de famille nombreuse est non seulement condamnée à la misère, mais elle est obligée de se séparer d'une partie de ses enfants (déchirement affreux pour une mère) et de les confier à une œuvre quelconque, si elle veut leur éviter le taudis avec ses dangers de rachitisme, de tuberculose et de mort. Le seul cas, ou presque, où elle puisse élever ses enfants, est celui où une Caisse de compensation lui verse les allocations familiales que son mari aurait touchées s'il était en vie, comme le fait, entre autres, la Caisse de la région parisienne.

**Le cas des invalides et des malades n'est pas moins grave? Les ressources d'un invalide, même s'il est assuré social, ne lui permettent aucunement de subvenir aux besoins de ses enfants; celles d'un malade moins encore.**

Un état de choses aussi scandaleux est une cause importante de dénatalité; comment un travailleur n'hésiterait-il pas à avoir plus de deux enfants, alors qu'il sait que, s'il vient à disparaître prématurément ou s'il est atteint d'une maladie chronique, sa femme sera hors d'état, même en se tuant de travail, de subvenir à leurs besoins?

La gravité de cette situation n'a pas échappé aux pouvoirs publics : en juillet 1936 les allocations d'Encouragement national des veuves mères de familles nombreuses ont été augmentées de 30 millions, et elles ont été légèrement majorées par le décret-loi du 18 avril 1939 sur l'Encouragement national, mais une veuve ayant 3 enfants à nourrir ne reçoit encore que 1.320 francs, soit 0 fr. 90 par jour et par tête. Il faut donc que le Gouvernement obtienne de toutes les Caisses de compensation qu'elles versent des allocations familiales aux orphelins de leurs allocataires, comme le font déjà certaines d'entre elles; il faut qu'il porte les pensions d'orphelins et les majorations des pensions d'invalidité des assurés sociaux à des taux en rapport avec le coût d'entretien d'un enfant et que, pour les non assurés, l'Etat fasse lui-même l'effort nécessaire. Il est très bien d'assister les vieillards sans enfants, comme on veut le faire aujourd'hui, mais il est infiniment plus nécessaire encore d'assister les malades et les veuves chargées de famille car, si on ne le fait pas, la dénatalité condamnera à la misère tous les Français, en commençant par les vieillards eux-mêmes.

### De graves erreurs de principe s'opposent à une politique de natalité.

Si la France n'a encore fait, en matière d'allocations familiales, qu'une faible part de ce qu'elle devrait faire la faute en est à un certain

nombre d'erreurs fondamentales dont sont encore imbus la plupart des Français, même les plus instruits, et notamment beaucoup de nos ministres et de nos parlementaires. Voici les principales :

1° « Un Français ne contribuant suffisamment à assurer l'avenir du pays que s'il a au moins 3 enfants, la nécessité ne s'impose pas de lui donner des allocations pour les 2 premiers. » Si l'on accepte cette thèse, qui m'a été exposée récemment par un de nos derniers Présidents du Conseil (d'ailleurs lui-même père de famille nombreuse), force est de conclure qu'un travailleur célibataire doit gagner autant qu'un de ses collègues ayant une femme et deux enfants à nourrir : il est évident que c'est contraire à toute équité, et qu'une telle conception est totalement inconciliable avec le principe de la péréquation des ressources aux charges de famille. L'axiome qui sert de base à cette thèse est donc certainement erroné.

2° « La justice commande de ne pas donner à certains Français des allocations plus élevées qu'à d'autres; on ne doit donc pas relever les allocations les plus fortes avant que les plus faibles aient atteint leur niveau. » Cette doctrine, qu'a soutenue devant moi, en 1937, un autre Président du Conseil (qui venait d'ailleurs de faire accorder 30 millions par an pour les veuves chargées d'enfants), est partagée par presque tous les parlementaires, quels que soient leurs opinions politiques et l'intérêt qu'ils portent à la famille; tous font la même erreur de raisonnement : ils comparent entre elles les allocations familiales des différentes catégories de travailleurs, fonctionnaires, ouvriers, paysans, au lieu de comparer le niveau d'existence des Français chargés de famille à celui des Français sans enfants, à quelque profession qu'appartiennent les uns et les autres.

Hypnotisés par la crainte des réclamations des électeurs recevant les allocations les plus faibles, ils ne pensent qu'à éviter que, parmi les pères de famille, les fonctionnaires soient favorisés vis-à-vis des agriculteurs ou les ouvriers parisiens vis-à-vis des fonctionnaires; ils oublient que le cultivateur célibataire est plus riche que



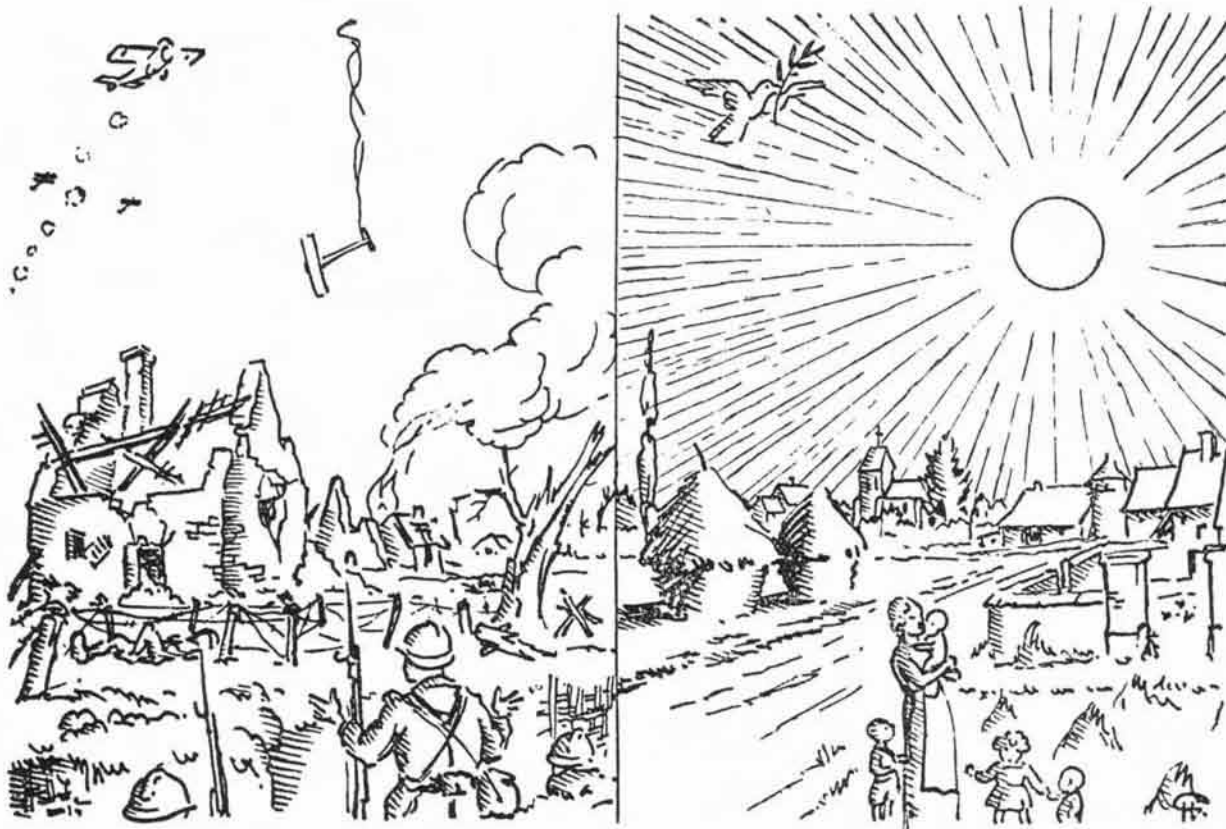
**Pas de charité, pas d'assistance!**  
**La péréquation du niveau d'existence pour la mère de famille**  
**et pour les sans-enfants.**

le fonctionnaire père de famille nombreuse, le fonctionnaire sans enfants bien plus riche que l'ouvrier parisien qui en a plusieurs; qu'en fait, le favorisé c'est, dans tous les cas, celui qui n'a pas d'enfants à charge.

Résultat : Au lieu de profiter de toute occasion pour rapprocher le niveau d'existence d'un certain nombre de travailleurs chargés de famille de celui de leurs collègues célibataires, ils relèvent le traitement des fonctionnaires, mais refusent d'augmenter leurs allocations familiales, comme en avril et décembre 1937; ils trouvent tout naturel qu'on relève trois fois de suite les salaires des métallurgistes parisiens sans relever leurs allocations, et ne font aucun effort sérieux pour que les allocations tiennent dorénavant une part importante dans la rémunération du travail : ils ont une politique d'assistance au lieu d'une politique de péréquation familiale et de natalité.

3° « On fait assez si l'on assure aux femmes et

aux enfants des travailleurs le minimum vital. » S'il s'agissait du minimum vital réclamé par les élus pour leurs électeurs, par les chefs de syndicats pour leurs syndiqués, c'est-à-dire de 12 à 15.000 francs par tête, ou même de la moitié de cette somme, je serais d'accord avec les partisans de cette opinion; mais si vous discutez avec eux, chiffres en mains, vous constatez, par la somme qu'ils proposent d'ajouter au minimum du célibataire, qu'à leur avis le minimum vital d'une femme au foyer ou d'un enfant varie entre 300 et 1.000 francs par an, de quoi ne pas mourir de faim, et encore! Or on ne met pas des enfants au monde « pour qu'ils ne meurent pas de faim ». Baser une politique de natalité sur une telle conception, sur un minimum vital, mais très bas, pour la femme et pour les enfants est une grave erreur : le nombre de ceux qui le comprennent augmente heureusement chaque jour, mais il faut que tous les Français en soient bien persuadés.



Que choisira la France? Que choisissez-vous?  
 La guerre et la ruine par la dénatalité?  
 La paix et la prospérité par la famille heureuse?

**Le relèvement des allocations familiales**  
**conditionné par la connaissance du danger.**

Indispensables pour vaincre la dénatalité, la généralisation et le relèvement des allocations impliquent une évolution considérable de nos coutumes; il est donc inévitable qu'ils se heurtent à une résistance énergique. Cette résistance sera d'autant plus forte que les patrons et

les salariés sans charges familiales comprendront moins la nécessité des allocations; si donc nos gouvernants veulent en triompher, il faut qu'ils se décident enfin à déclarer eux-mêmes et à répéter sans cesse aux Français, jusqu'à ce que tous l'aient compris, que non seulement la dénatalité constitue pour la France un péril mortel, au point de vue militaire, économique et financier, mais encore qu'elle conduira fatalement chacun d'eux à la ruine, si elle n'est pas enrayerée.



Pour faire naître! Trois enfants doivent être, pour tout bon travailleur, une assurance contre le chômage.

## AUTRES ENCOURAGEMENTS MATÉRIELS

En comparaison des allocations familiales, les autres encouragements pécuniaires à la natalité n'ont, pour la classe ouvrière tout au moins, qu'une importance secondaire. Il en est cependant qui peuvent avoir une efficacité certaine et qui méritent, à ce titre, d'être mis en vigueur : en voici quelques-uns.

### Les primes à la natalité.

Les primes à la natalité sont nécessaires pour permettre aux jeunes ménages de faire face au surcroît de dépenses que leur impose momentanément toute nouvelle naissance; s'ils sont obligés de s'endetter pour payer les frais d'accouchement, la layette, le lit du nouveau-né ou d'un de ses frères plus âgés, si, faute de toute aide

salariée, la mère se rend malade en se levant trop tôt pour soigner ses bébés, ils conservent de cette naissance un si mauvais souvenir qu'ils souhaitent n'avoir pas d'autres enfants.

Des primes substantielles sont donc nécessaires : sans doute va-t-il être institué, en vertu d'un décret-loi du 18 novembre 1938, des primes de 1.000 francs pour le 3<sup>e</sup> enfant et les suivants, primes qui seront, dans bien des cas, majorées par une contribution du département. C'est un début intéressant, mais il faudra faire beaucoup plus.

### Les prêts au mariage.

On a considérablement surestimé l'influence que les prêts au mariage peuvent avoir sur la na-

talité. On a trop oublié qu'en Allemagne il y avait 300.000 mariages en retard par suite de la crise économique au moment où les prêts au mariage ont été institués, que les impôts énormes sur les salaires des célibataires ont contribué fortement à augmenter la nuptialité, enfin que le retour à la confiance et la disparition du chômage ont joué un rôle considérable dans l'augmentation du nombre des naissances.

D'ailleurs le système allemand, qui réduit de 25 % la somme à rembourser sur le montant du prêt, à chacune des 4 premières naissances présente un défaut qui serait, en France, rédhibitoire; il divise les ménages en deux catégories : les privilégiés, qui bénéficient d'une prime de natalité, indirecte mais importante, pour la naissance de leurs enfants parce qu'ils ont obtenu un prêt au mariage, et les sacrifiés, qui n'en reçoivent aucune parce qu'ils se sont mariés avant l'entrée en vigueur de la loi, parce que l'un d'eux a dépassé l'âge limite fixé ou pour toute autre raison. Jamais les Français n'accepteront une inégalité aussi injuste.

En outre, ce système conduirait chez nous à prêter gratuitement de l'argent, c'est-à-dire à faire un cadeau, à des couples se mariant avec la volonté bien arrêtée de ne pas avoir d'enfants, ce qui serait un gaspillage inadmissible.

Les seuls prêts au mariage qui puissent être envisagés en France sont les prêts à intérêt, comme ceux qui existent en Suède; ils permettraient à de jeunes fiancés d'acheter des meubles pour fonder un véritable foyer au lieu de s'installer dans des garnis où il est impossible d'élever des enfants. Le Conseil supérieur de la Natalité en a recommandé l'institution, combiné avec des primes nationales à la natalité qui s'appliqueraient à toute la population et qui joueraient le même rôle que les réductions de remboursement dans le système allemand.

### Les allocations de logement.

Les difficultés rencontrées par les familles pour se loger sont une cause très sérieuse de dénatalité : une grande partie des familles nombreuses ouvrières vivent dans des taudis, alors

qu'il serait facile de les loger convenablement, étant donné qu'elles ne sont qu'une petite minorité.

La meilleure manière de le faire serait de leur accorder des allocations de loyer qui seraient versées directement aux propriétaires et sous la condition que les locaux habités soient salubres. On pourrait, pour les familles mal logées, donner sous cette forme les allocations nouvelles prévues par le décret-loi du 12 novembre pour la mère au foyer, en les réservant aux ménages comptant 3 enfants ou plus, afin que la charge ne soit pas trop lourde pour les Caisses de compensation. Les services sociaux dont celles-ci disposent leur permettraient de veiller au bon usage des sommes affectées à cette forme d'aide familiale.

### Pas de chômage pour les chefs de famille.

Toutes les œuvres qui s'occupent d'assistance sociale savent qu'un grand nombre de pères de famille moyenne ou nombreuse, parfaitement honnêtes et travailleurs, sont en chômage. Un semblable état de choses est aussi déplorable au point de vue de la natalité que regrettable pour les finances publiques, qui paient à ces chômeurs des allocations de chômage d'autant plus coûteuses qu'ils ont plus d'enfants.

Si le gouvernement veut enrayer la dénatalité, il fera cesser immédiatement cet état de choses, comme on l'a fait en Allemagne : c'est une question de méthode et de volonté. Si le fait d'avoir 3 enfants devenait, pour tout père de famille consciencieux, une garantie contre le chômage, un très puissant encouragement à la natalité, qui ne coûterait rien à personne, serait réalisé.

### La retraite des mères de famille.

La meilleure assurance-vieillesse que les jeunes puissent contracter, c'est d'élever des enfants pouvant les recueillir quand ils seront âgés; mais comment les en persuader si l'Etat promet une double retraite aux ménages sans enfants qui, grâce à un double salaire, auront déjà pu faire des économies ? Accorder à ces





Commettra-t-on l'injustice suprême?  
Une double retraite aux couples sans enfants.

couples stériles, sous prétexte qu'ils sont constitués par deux travailleurs, une pension de vieillesse supérieure à celle des ménages normaux où la femme est restée au foyer et a élevé deux enfants, ce serait créer un nouveau et puissant facteur de dénatalité. Puisse-t-on ne pas être assez aveugle pour le faire !

### La durée du travail et les chefs de famille.

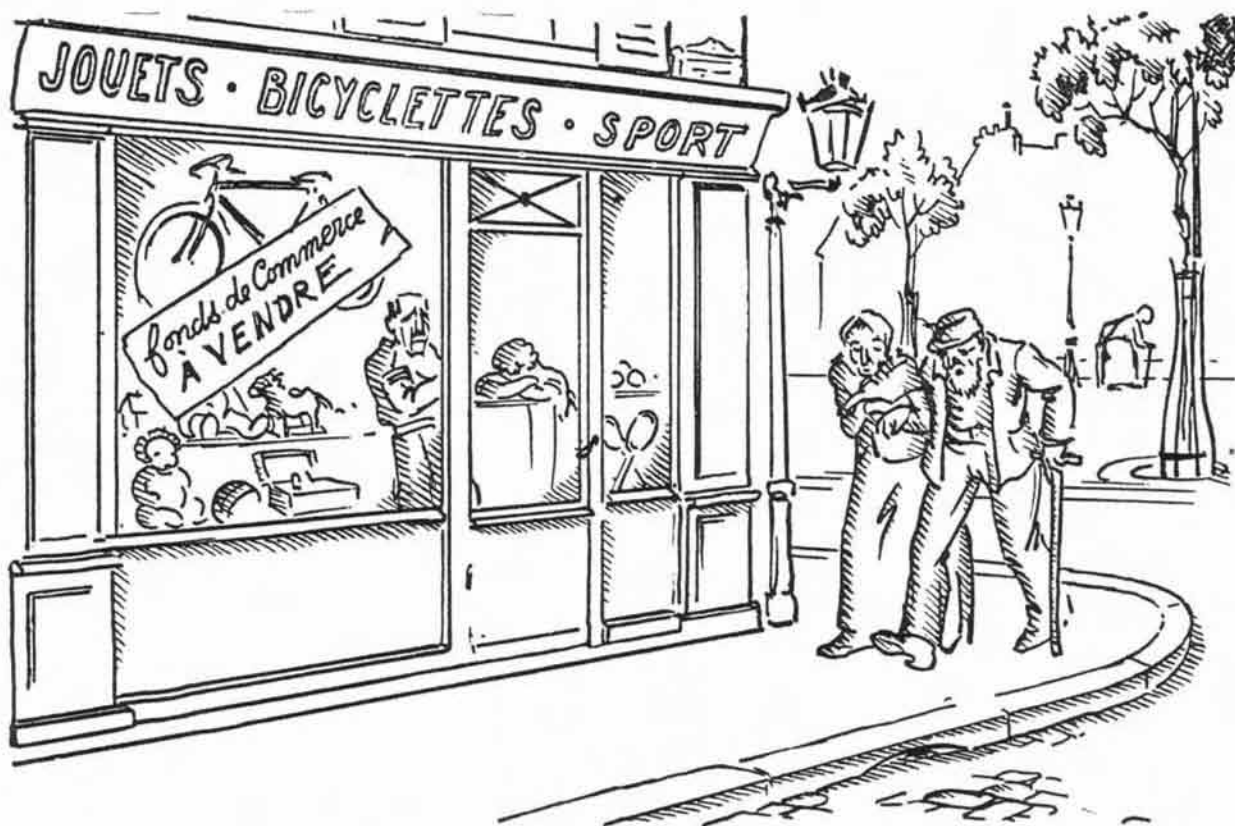
En présence du chômage, et des souffrances qu'il infligeait à une partie de la population, on a voulu répartir le travail disponible entre tous les travailleurs pour permettre à chacun d'eux de satisfaire ses besoins essentiels; c'était, pensait-on, de la justice distributive; mais, faute d'avoir tenu compte du problème familial, on a abouti à une révoltante injustice : le ménage volontairement stérile, qui exploite la société et la laisse mourir, et où la femme n'a rien d'autre à faire que d'exercer une profession lucrative, a le droit de fournir 80 heures de travail : 80 heures pour nourrir 2 personnes ; mais le chef de fa-

mille qui a 3, 4 enfants ou plus, et dont la femme est retenue au foyer pour les élever, n'a pas le droit de fournir plus de 40 heures pour faire vivre 5, 6 personnes ou davantage.

Si des allocations familiales majoraient son salaire de 50 % pour sa femme et pour chaque enfant, ce serait légitime, car ses 40 heures de travail lui permettraient d'avoir le même niveau d'existence que ses camarades célibataires, mais, dans l'état de choses actuel, l'impossibilité où on le met de travailler plus de 40 heures le condamne à un niveau d'existence inférieur à celui, déjà très insuffisant, qu'il avait en 1936; elle augmente encore l'écart qui sépare son standard de vie de celui de ses camarades sans enfants.

Qui songerait à nier que, rien que pour avoir le minimum vital, le chef de famille a besoin de ressources bien supérieures à celles du célibataire ? Tant que les allocations n'atteindront pas des taux bien supérieurs à ceux d'aujourd'hui, ce qui serait la meilleure solution, il faut donc qu'il ait la possibilité de travailler plus qu'un autre, afin que ses enfants ne dépérissent pas.

Le moins que puissent faire pour lui aujour-



Pour qui fabriquer? A qui vendre? s'il n'y a plus de jeunes pour acheter.

d'hui patrons et camarades est de lui accorder la préférence pour les heures supplémentaires, chaque fois qu'il y en aura à exécuter et qu'il sera capable de faire l'ouvrage demandé.

Et que l'on n'oublie pas, si possible, que, dans les grandes villes, la semaine de 5 jours est désastreuse pour la natalité, car elle incite les jeunes ménages à organiser leur vie en vue du week-end, qui ne comporte pas ces bagages encombrants que sont les enfants.

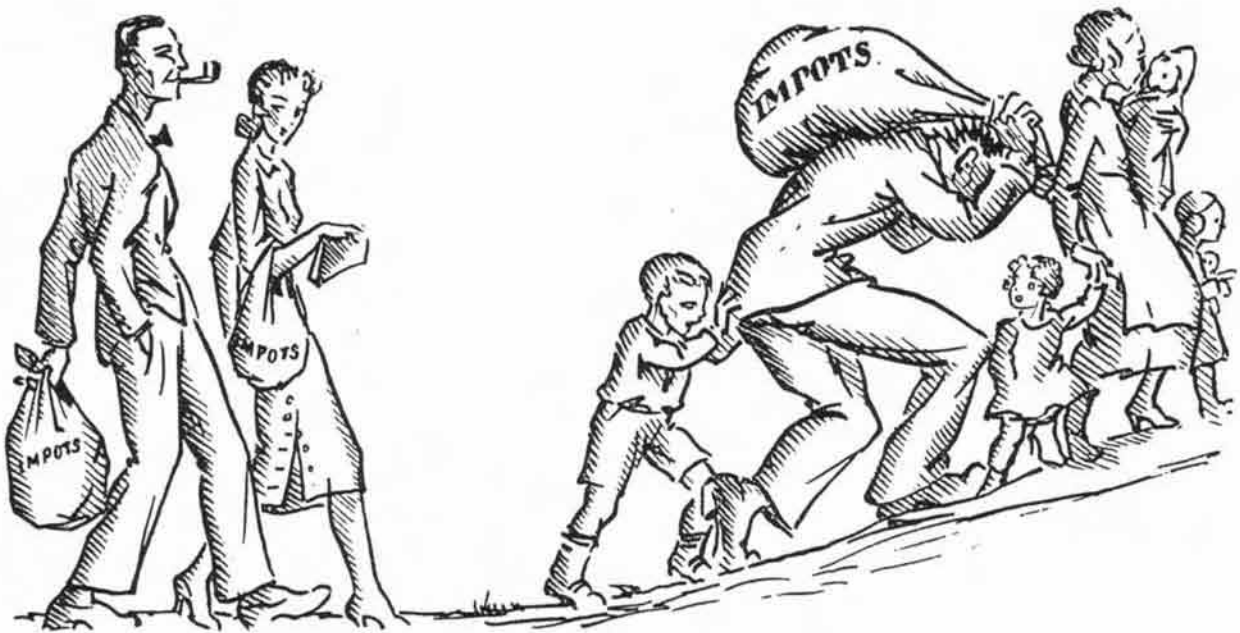
### Les chefs de famille seront-ils seuls

#### à ne pouvoir voyager ?

Tout le monde, aujourd'hui, a besoin de se déplacer pour ses affaires, pour ses études, pour sa santé : l'élévation croissante du prix des transports est, pour les familles nombreuses, une

véritable calamité. La réduction de 30 à 70 % sur le prix des billets ordinaires de chemins de fer leur a permis, pendant quelques années, de voyager comme les autres, mais aujourd'hui, avec les billets de groupes, de congés payés, etc., tout le monde bénéficie de tarifs analogues aux leurs; disposant de ressources bien moindres que les autres Français ils sont condamnés à renoncer à la plupart des voyages que les autres peuvent entreprendre : cette infériorité, que les mœurs actuelles ont rendue vraiment pénible, incite beaucoup de ménages à limiter à l'extrême le nombre de leurs enfants.

Il devient donc indispensable d'attribuer des réductions importantes aux familles de 3 enfants ou plus sur tous les billets, quels qu'ils soient, et sur tous les transports en commun. C'est l'intérêt des transporteurs eux-mêmes, car si l'on n'arrête pas la dénatalité, la réduction de leur clientèle les mènera tous à la ruine.



Eu égard à sa faculté contributive,  
la famille paye beaucoup plus d'impôts que les célibataires.

## LA RÉFORME FISCALE NÉCESSAIRE

Menacée de mort par sa dénatalité, la France devrait favoriser, au point de vue fiscal, les bons citoyens qui lui donnent des enfants : elle les pénalise au contraire; toutes ses faveurs vont aux contribuables sans charges de famille parce que le législateur s'obstine, contre toute équité, à proportionner les impôts directs aux ressources des citoyens et non point à leur faculté contributive, qui dépend tout autant de leurs charges familiales que de leur revenu.

Les couples divorcés ou séparés de corps et les faux ménages bénéficient d'un traitement extraordinairement favorisé : de jeunes époux sans enfants ayant chacun 100.000 francs de revenu payent ensemble 34.473 francs d'impôt général; s'ils se séparent ils ne payent plus, au total, que 13.530 francs : leur divorce leur rapporte 20.943 francs de rente. On cite un ménage ayant

plus de 500.000 francs de revenu qui s'est séparé de corps et qui continue d'ailleurs à vivre comme auparavant : cette opération lui procure une réduction d'impôt de près de 50.000 francs par an!

Notre législation accorde donc une véritable prime, parfois énorme, au divorce et à l'union libre, ébranlant ainsi la famille, réduisant la natalité.

L'impôt n'est d'ailleurs aucunement proportionné à la faculté contributive : un célibataire de 25 ans, qui a 60.000 francs de revenu à dépenser pour lui seul, ne paye que 1.944 fr. d'impôt général, mais un contribuable qui a une femme et deux enfants et qui dispose de 80.000 francs par an (soit 20.000 francs par tête), en paye 2.555. L'illogisme le dispute là à l'iniquité.

On ose prétendre que l'Etat « subventionne » les chefs de famille dès qu'il adopte une disposition proportionnant, si peu que ce soit, leur impôt à leur faculté contributive, et c'est sous ce prétexte que M. Vincent Auriol a diminué fortement les réductions dont ils bénéficiaient. Or, en taxant un chef de famille en proportion de cette faculté, l'Etat ne lui fait pas un cadeau : il se contente de ne pas lui enlever ce qu'il ne saurait lui prendre sans commettre un déni de justice.

Proportionner l'impôt d'un célibataire à sa faculté contributive, c'est, chacun le reconnaît, faire œuvre de justice démocratique : comment peut-on soutenir de bonne foi que proportionner l'impôt à cette faculté pour un homme chargé de famille est réactionnaire et contraire à l'équité ?

### La réforme indispensable.

Pour répartir l'impôt de façon équitable et logique, il faut déterminer, avant toute chose, dans quelle mesure les charges de famille réduisent la faculté contributive, et proportionner ensuite l'impôt à cette faculté. Le syndicat des agents des contributions directes, particulièrement compétent en la matière, l'a demandé comme l'Alliance Nationale contre la dépopulation.

Il est pourtant facile de déterminer l'influence des charges familiales sur la faculté contributive ; on sait en effet que l'entretien d'une ménagère au foyer ou celui d'un enfant de 0 à 16 ans coûte, en moyenne, la moitié de celui d'un adulte. Dans un ménage composé, par exemple, du père, de la mère et de 2 enfants, la dépense se répartit donc comme suit : 40 % pour le père, 20 % pour la mère, 20 % pour chaque enfant. Le revenu familial doit, en conséquence, être réparti par le fisc, d'après cette méthode, entre les membres de la famille : la part de chacun d'eux sera ensuite taxée séparément, chacun payant réellement en proportion de sa faculté contributive. C'est ce qu'on a toujours fait pour les ménages où les parents sont séparés de corps et où les enfants ont un patrimoine propre ; pourquoi ces familles anormales sont-elles seules à bénéficier d'un mode de taxation équitable ?

### Justice en matière de déduction à la base.

Peut-on rien trouver de plus injuste que le système actuel de déduction à la base en matière d'impôt sur les traitements et salaires ? Abattement uniforme de 10.000 francs, que le contribuable ait ou non des enfants.

La déduction à la base ne peut se justifier que par le désir d'exonérer le minimum vital, sur lequel rien, par définition, ne peut être prélevé ; or, les femmes et les enfants des travailleurs ont, eux aussi, besoin de manger. Si donc on exonère le minimum vital du célibataire, que la loi actuelle fixe d'ailleurs à un niveau exagéré, on doit majorer ce minimum de 50 % pour sa femme et pour chacun de ses enfants. En refusant d'adopter cette mesure d'élémentaire équité, le législateur pénalise les chefs de famille au bénéfice des sans-enfants ; il crée ainsi un facteur supplémentaire de dénatalité.

### Tous les impôts directs personnels doivent être réduits en proportion des charges de famille.

On entend souvent dire : « Puisque les charges familiales sont prises en considération pour l'impôt général, elles n'ont pas besoin de l'être pour les impôts cédulaires. » Grave erreur : un jeune célibataire ayant 60.000 francs de revenu dispose encore, après avoir payé 1.944 francs d'impôt général, de 58.056 francs pour lui seul ; une famille de 4 personnes, après avoir payé 1.021 francs, ne dispose que de 58.979 francs, soit 14.745 francs par tête. En pratique, la faculté contributive d'un citoyen est donc réduite par ses charges de famille aussi fortement pour les autres impôts que pour l'impôt général.

Les impôts cédulaires personnels payés par le contribuable qui n'a pas de charges familiales doivent donc être réduits, pour celui qui en a, dans la mesure où ces charges diminuent sa faculté contributive, c'est-à-dire dans la proportion où l'impôt général serait lui-même réduit par rapport au taux de base, par la méthode précédemment indiquée : à peu près de 50 % pour



**Injustice! Dans la balance électorale, le célibataire, qui laisse mourir son pays, pèse autant que la famille nombreuse qui assure son existence.**

une personne à charge, 65 % pour 2, 75 % pour 3, 80 % pour 4, 91 % pour 10. Les taux de base seraient relevés suffisamment pour que le rendement de l'impôt ne soit pas diminué par cette nouvelle répartition, basée méthodiquement sur la faculté contributive, c'est-à-dire conforme à l'équité.

Cette réduction doit naturellement s'appliquer à la contribution mobilière, à la patente et aux nouvelles taxes départementales et communales actuellement envisagées, aussi bien qu'aux impôts cédulaires personnels.

La réforme de nos impôts directs se heurte malheureusement à une grave difficulté : électeurs et législateurs estiment que, si les chefs de famille aisés sont traités injustement, le mal

n'est pas grand, puisqu'ils sont une minorité; or, c'est une grave erreur : si les riches sont victimes d'un système injuste quand ils ont des enfants, ils en auront de moins en moins et, dans ce cas, les pauvres refuseront certainement d'en donner au pays : la dénatalité se poursuivra, pour nous mener rapidement à la guerre et à la ruine.

Un ministre des Finances, M. Paul Reynaud, semble enfin l'avoir compris : un décret-loi du 12 novembre 1938 a prévu une refonte du régime des réductions pour charges de famille en matière d'impôts sur les revenus et de droits de mutation; espérons que l'auteur de ce décret-loi aura le temps nécessaire pour donner suite à ses projets et l'énergie voulue pour réaliser la justice fiscale.

## En toutes choses, rendre justice à la famille.

Je ne peux énumérer ici toutes les mesures qui doivent et qui peuvent facilement être prises pour stabiliser la famille, pour lui permettre de prospérer : elles sont innombrables (1). En toutes circonstances, non seulement les pouvoirs publics, mais aussi les dirigeants des associations patronales ou ouvrières, les chefs d'entreprises, les individus eux-mêmes doivent se préoccuper de ce qu'il convient de faire pour les pères et les mères de famille, si l'on veut que les jeunes ménages n'hésitent plus à peupler largement leur foyer : il faut leur éviter toute privation exagérée, leur faciliter l'existence, faire en sorte que leurs enfants puissent être pour eux une source de joie et de fierté.

## Le Vote Familial, condition d'une politique de natalité.

Point d'illusions, toutefois : la tâche que nous demandons aux pouvoirs publics de remplir est difficile. Un autocrate, libre de légiférer à sa guise, aurait de la peine à s'en acquitter, tant il aurait à vaincre de routines et d'intérêts égoïstes ; pour un gouvernement qui est à la merci de deux assemblées parlementaires, pour une Chambre des Députés qui est à la merci d'électeurs dont la plupart sont terriblement ignorants, la tâche est irréalisable dans le très bref délai qui nous reste avant les catastrophes dont la dénatalité nous menace, à moins que nous n'adoptions le Vote Familial.

L'expérience prouve, en effet, de façon indiscutable, que la plupart des électeurs ne veulent pas comprendre la gravité du problème de la population et la nécessité des mesures de péré- quation qui en est la conséquence : les chefs de famille sont presque seuls à demander le vote de ces mesures. Un gouvernement décidé à réaliser une politique de natalité doit donc pouvoir s'appuyer sur eux.

Comment, en effet, avoir une politique familiale si l'homme qui se refuse à donner des enfants au pays, qui n'hésite pas à mettre la France en danger de mort par sa stérilité volontaire, dispose d'une influence égale à celle du père de 4 enfants, si le célibataire de 21 ans qui ne pense, trop souvent, qu'à ses plaisirs immédiats, est, devant l'urne électorale, l'égal du père de famille mûri par l'expérience et les responsabilités ?

Le vote familial existe déjà en Tunisie, où le père de 4 enfants dispose de 2 voix au lieu d'une, au Maroc, où le même avantage est accordé au père de 3 enfants ; il faut l'introduire en France, en le combinant avec le suffrage féminin : une voix pour tout Français, le père et la mère votant pour eux-mêmes, et les bulletins de vote de leurs enfants étant répartis entre eux.

Le jour où ce mode de suffrage sera enfin adopté — et il le sera certainement un jour dans tous les pays civilisés qui voudront vivre — la France pourra enfin avoir la politique de natalité sans laquelle elle va mourir. Cette adaptation nécessaire de son régime démocratique n'est- il pas préférable, pour enrayer la dépopulation, à l'adoption d'un régime de dictature semblable à ceux qui, au delà du Rhin et des Alpes, luttent contre la dénatalité, mais suppriment la liberté

---

(1) On en trouvera, dans ma brochure « La dénatalité mortelle », édition 1939, une énumération plus étendue, notamment en ce qui concerne la lutte contre les fléaux sociaux, la réforme du régime successoral, la réduction des divorces. Editions de l'Alliance Nationale : 6 fr. franco.



Une France vivante aura des alliés.

Une France mourante sera isolée.

## ACTION ÉDUCATIVE ET MORALE

Je me suis étendu longuement sur les principaux remèdes d'ordre matériel à opposer à la dénatalité : que l'on n'en conclue pas que je considère les remèdes d'ordre moral comme moins importants, moins nécessaires pour enrayer la dépopulation ; j'estime au contraire qu'ils sont plus indispensables encore.

Quant aux forces spirituelles, nier l'influence immense qu'elles ont toujours eue, l'action considérable qu'elles exercent encore sur la natalité, en France comme à l'étranger, c'est nier l'évidence même ; vouloir ignorer la part capitale que le recul des croyances religieuses a joué dans la révolution démographique, c'est écarter une vérité élémentaire sur laquelle tous les statisticiens sont d'accord ; ne pas en tenir compte serait de la déraison.

L'aide à la famille, si considérable soit-elle,

ne pourra faire naître des enfants que dans les ménages où leur venue sera désirée, dans ceux qui donneront d'autres buts à leur existence que les jouissances matérielles immédiates, et qui auront la prévoyance de songer à leur âge mûr et à leur vieillesse.

De tous les éléments de l'éducation le plus important, et de beaucoup, est l'élément moral : c'est le culte du devoir, c'est l'obéissance inconditionnelle à la voix de la conscience, c'est le développement de l'esprit de sacrifice. On ne doit pas l'oublier ; plus que jamais il importe de faire à la morale la place qui lui revient à côté de l'intelligence, comme s'y efforcent d'ailleurs bon nombre d'instituteurs, qui savent qu'une solide formation morale est indispensable à leurs enfants pour résister aux tentations de la vie.

La morale est nécessaire pour préparer à la

vie familiale, mais en revanche l'étude des données essentielles du problème de la natalité et de la famille peut faciliter grandement l'enseignement de la morale, en montrant que des actions qui ne semblent guère critiquables au point de vue individuel, sont criminelles au point de vue social.

A côté de l'enseignement moral proprement dit, une action éducative méthodique s'impose donc pour faire comprendre aux enfants l'utilité de la famille pour la société et pour l'individu, le respect dû aux mères de famille qui font vivre le pays, le devoir de fonder et de peupler un foyer le jour où ils seront en âge de le faire. J'ai montré ailleurs (1) les lacunes lamentables que notre enseignement présente à ce point de vue; il est inadmissible que les élèves qui sortent de nos écoles, de nos lycées, de nos facultés même ignorent presque tout du danger que la situation démographique de la France lui fait courir, qu'ils ne sachent pas qu'une vie familiale prospère et une natalité suffisante sont la condition la plus indispensable à l'existence d'un pays.

Il est non moins déplorable que la nation elle-même partage cette ignorance parce que ses dirigeants ont trop négligé de la mettre en face des réalités. La France a toujours à sa tête des hommes qui lui sont profondément dévoués : les chefs de famille français appellent de tous leurs vœux l'heure où un Président de la République, un Président du Conseil diront enfin aux Français : « La dénatalité conduit la France à la guerre, à la ruine, à l'esclavage; à côté des braves gens qui donnent largement des enfants au pays, et qui ont droit à sa reconnaissance, il est trop d'hommes et de femmes qui sacrifient les intérêts de la patrie et de la société à leurs intérêts personnels : il est temps d'instaurer en ce pays une justice sociale qui récompensera les uns suivant leurs mérites, qui exigera des autres qu'ils supportent leur part des sacrifices nécessaires à l'existence de la nation. »

M. le Président Daladier est entré dans cette voie quand il a déclaré, le 4 juin 1939 : « Un pays désert ne peut pas être un pays libre. Il

est une route ouverte à toutes les invasions, une proie offerte à toutes les convoitises. »

Puisse-t-il revenir bientôt sur ce sujet et être imité par d'autres ministres. Les Français ne doivent plus entendre sans cesse les chefs de nos grands partis politiques, qui disposent d'un pouvoir immense sur les esprits par la presse et la radio, promettre au pays la paix et la prospérité s'il adopte leurs programmes, en lui cachant que tous les sacrifices, financiers ou autres, n'empêcheront pas l'invasion et les désastres si les berceaux français restent vides ?

L'exemple de l'Allemagne a montré l'influence énorme qu'un enseignement judicieux et une propagande énergique peuvent exercer sur la natalité : la France attendra-t-elle qu'il soit trop tard pour mettre au service de sa vitalité les moyens éducatifs d'une extrême puissance que le livre, le journal, le cinéma et la radio mettent à sa disposition ?

Il n'y a pas une heure à perdre : M. le président Daladier et M. Rucart, ministre de la Santé publique, ont eu le mérite de faire faire récemment par des membres du Conseil supérieur de la natalité dix causeries radiodiffusées sur le danger de la dépopulation; c'est un heureux précédent, mais il faut faire beaucoup plus. Il faut que l'on entende les ministres eux-mêmes à la Radio.

On nous répète sans cesse que les mesures dont nous demandons la mise en vigueur pour relever la natalité sont trop coûteuses : la propagande ne coûte presque rien; il faut y recourir largement, avec le concours de l'élite intellectuelle du pays.

Félicitons-nous, à ce point de vue, d'avoir vu les cardinaux français lancer un appel magnifique aux catholiques en faveur de la natalité, et réjouissons-nous d'avoir vu également des hommes tels que le Professeur Langevin et Romain Rolland mettre au premier rang de leur programme l'aide à la famille et la lutte contre la dénatalité quand ils ont constitué récemment l'Union Nationale des amis de l'enfance.

---

(1) Voir « La dénatalité mortelle ».





L'avortement tue des milliers de femmes.  
 Il supprime en France plus d'enfants chaque année que la guerre de 1914  
 ne tuait annuellement de soldats français.

## L'AVORTEMENT, FLÉAU NATIONAL

L'insuffisance de l'action des pouvoirs publics et des élites françaises à l'égard du péril de la dénatalité n'apparaît nulle part sous un aspect plus grave qu'en matière d'avortement. C'est par centaines de milliers que se chiffrent chaque année en France les suppressions d'enfants déjà conçus qui ne demanderaient qu'à vivre, et leur nombre tend à s'accroître encore, alors que celui des naissances ne cesse de diminuer.

Or aucun effort sérieux n'a été fait, jusqu'à une date toute récente, pour enrayer ce fléau, pour mettre hors d'état de nuire les professionnels de ce crime, qui non seulement déciment la natalité française, mais encore font mourir chaque année des milliers de jeunes femmes et en estropient des dizaines de milliers.

Des avorteuses parfaitement connues des po-

lices municipales exercent leur industrie en toute tranquillité, les lois répressives ne sont que très rarement appliquées, la population féminine n'est pas mise en garde, comme il le faudrait, contre les dangers de l'interruption de la grossesse, et l'on n'enseigne même pas à la jeunesse que l'avortement est un crime, une forme, à peine atténuée, de l'assassinat.

Il faut que cela change du tout au tout : cela dépend uniquement du Gouvernement.

L'Alliance Nationale lui a demandé de constituer, avec un certain nombre d'inspecteurs de la police judiciaire, une brigade de l'avortement ; si elle n'a pas eu satisfaction sur ce point, elle a obtenu, tout au moins, qu'une circulaire très énergique soit adressée par le Ministre de l'Intérieur aux préfets, une autre par le Ministre de



**Les avorteurs tuent un petit Français sur trois.  
Ceux qui les protègent trahissent la France au profit de l'étranger.  
Une seule place pour eux tous : Au poteau !... et, en attendant : En prison !**

la Guerre aux commandants des légions de gendarmerie, pour que les inspecteurs de la police mobile et les gendarmes donnent leur concours le plus actif à la lutte contre l'avortement.

L'Alliance Nationale a adressé en février 1939, à 3.000 magistrats, à 600 inspecteurs des brigades régionales, à 3.000 commissaires de police, à 4.500 brigades de gendarmerie la présente brochure, une autre sur le danger, pour la femme, de l'avortement provoqué, et le texte d'une conférence faite par son président à la 1<sup>re</sup> brigade de la police mobile.

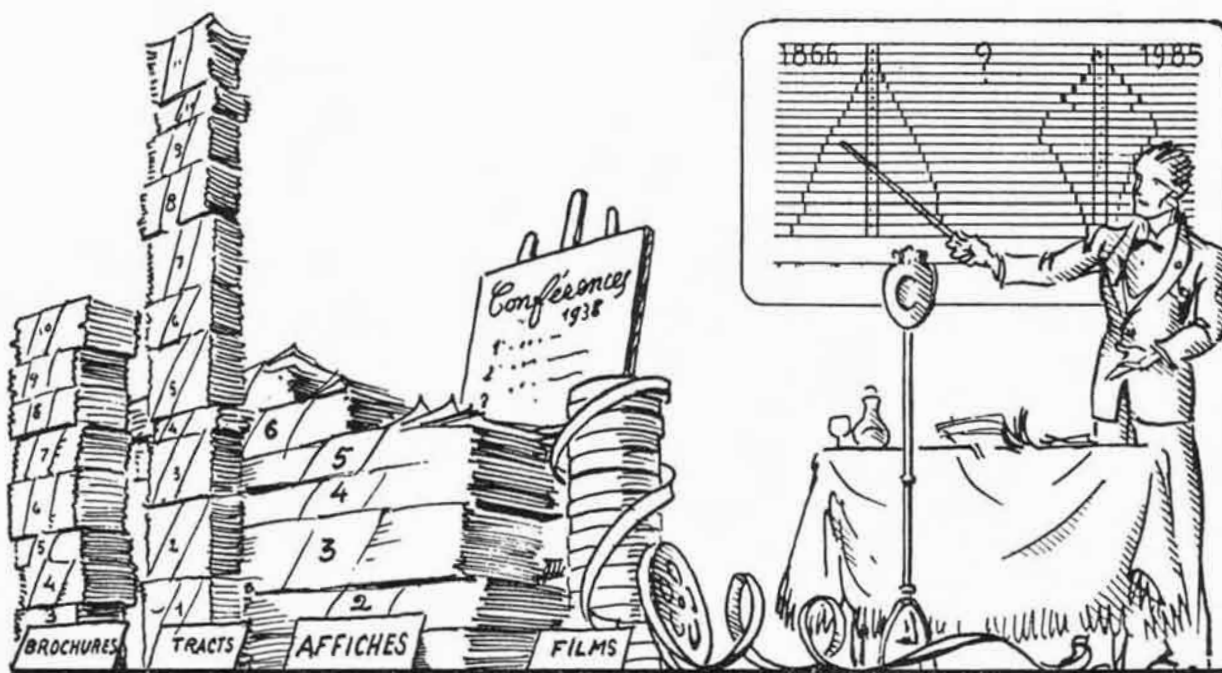
Grâce à sa propagande, l'opinion publique a commencé, depuis peu, à s'émouvoir des ravages causés par les faiseuses d'anges et à protester contre l'impunité dont ont bénéficié jusqu'ici de nombreux médecins étrangers professionnels de ce crime. Le nombre des poursuites et des con-

damnations a déjà augmenté fortement et la mansuétude dont trop de tribunaux faisaient preuve à l'égard des faiseuses d'anges a disparu.

Mais ce qui a été fait jusqu'ici reste très insuffisant : si le Gouvernement a la volonté de mettre à tout prix les professionnels de l'avortement hors d'état de nuire, ce sont au moins 80.000 naissances par an qui pourront être gagnées par la France.

En Autriche l'internement des avorteurs a fait augmenter le nombre des naissances de 20 % en 7 mois !

Si nous voulons faire disparaître sans retard nos excédents de décès, qui nous font considérer à l'étranger comme une nation mourante, tous les avorteurs, toutes les avorteuses doivent aller au bagne ou en prison.



La propagande de l'Alliance Nationale utilise tous les procédés modernes.  
En 1938, 150.000 brochures, 600.000 tracts, 300.000 revues, etc.

## L'ALLIANCE NATIONALE AU TRAVAIL

La mort par dénatalité est, pour une nation, la plus humiliante des morts, car elle est la conséquence non seulement d'un manque d'énergie, mais aussi d'un manque de justice sociale à l'égard de la famille : si celle-ci dépérit, c'est qu'elle est traitée injustement.

Comment un Français pourrait-il se résigner à la mort de la France? Et pourquoi s'y résignerait-il alors qu'il est possible, qu'il est même facile d'enrayer la dénatalité en donnant un idéal à notre jeunesse, en rendant justice à la famille?

« Mais que puis-je faire, direz-vous, si je suis trop jeune ou trop vieux pour avoir des enfants, si des circonstances indépendantes de ma volonté m'empêchent de me marier ou d'accroître ma famille? »

Tout d'abord vous pouvez intervenir auprès

de parlementaires, de conseillers généraux ou municipaux, de directeurs de journaux pour que justice soit rendue à la famille. Le jour où tous les députés comprendront, par les lettres de leurs électeurs, que ceux-ci attachent une très grande importance à la satisfaction de leurs revendications familiales, le problème de la natalité prendra au Parlement une toute autre importance.

Puis vous pouvez agir dans les associations, dans les syndicats patronaux ou ouvriers dont vous faites partie pour qu'une forte part de la rémunération du travail aille aux allocations familiales; vous pouvez venir en aide, dans votre entourage, à des ménages chargés d'enfants.

Vous pouvez enfin, et rien ne vous est plus facile, donner votre concours à l'Alliance Nationale contre la dépopulation, qui lutte méthodi-

quement et avec une extrême énergie contre la dénatalité.

### Que fait l'Alliance Nationale ?

Elle s'est donnée pour tâche d'alerter les pouvoirs publics et l'opinion, de hâter le renouveau moral indispensable pour assurer la vitalité de la race, de provoquer l'adoption des mesures législatives et sociales nécessaires pour donner aux pères et mères de famille un niveau d'existence voisin de celui des sans-enfants.

Les résultats qu'elle a obtenus ou contribué à obtenir sont considérables; en voici quelques-uns :

Généralisation des allocations familiales professionnelles pour les salariés, avec majoration pour la mère au foyer,

Institution de primes nationales et départementales à la natalité,

Encouragement national aux familles nombreuses, avec majorations pour les veuves chargées d'enfants,

Indemnités pour charges de famille des fonctionnaires,

Réduction de 30 à 70 % sur le prix des billets

de chemins de fer pour les familles comptant 3 enfants ou plus,

Réduction importante de nombreux impôts directs et des droits de succession et de donation pour les familles nombreuses,

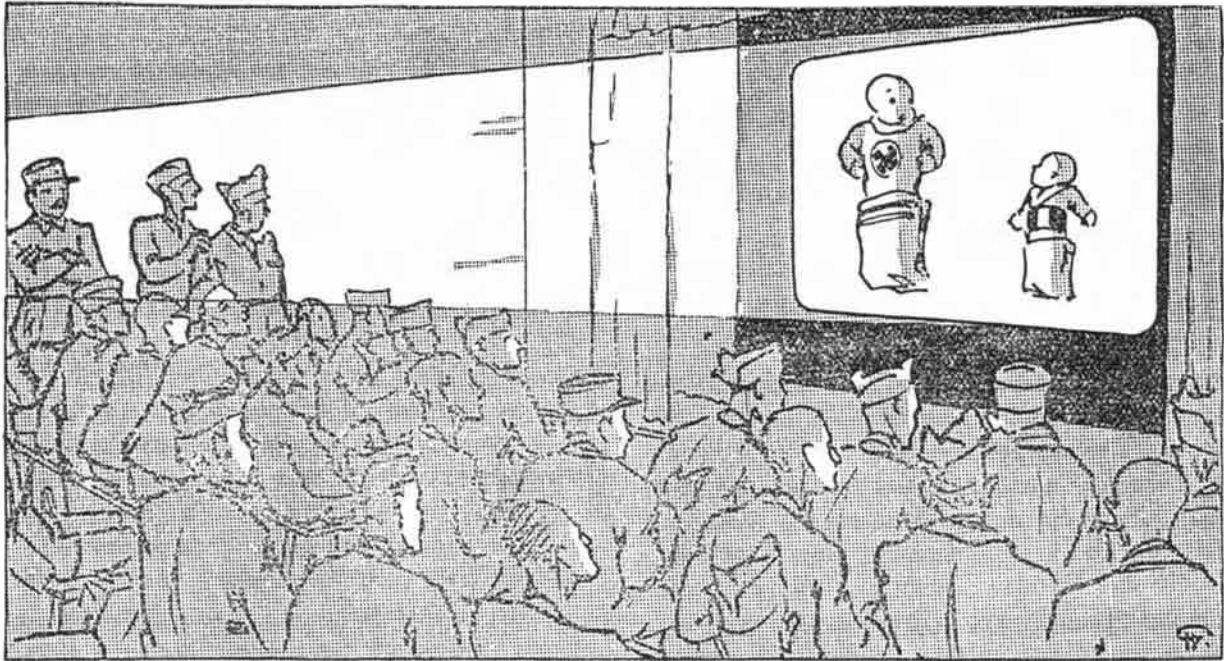
Amélioration du logement des familles nombreuses,

Affectation des réservistes à des classes d'autant plus anciennes qu'ils ont plus d'enfants; libération de toute obligation militaire pour les pères de 6 enfants.

Grâce à elle, la famille nombreuse, autrefois tournée en dérision, est maintenant considérée avec sympathie, la misère des foyers les plus peuplés a été sensiblement atténuée et un réconfort moral inappréciable a été apporté aux mères qui donnent des enfants au pays.

Sans cette évolution, la natalité française aurait encore baissé bien davantage, de 1920 à aujourd'hui, comme elle l'a fait en Angleterre, en Suède, en Suisse, et en une série d'autres pays d'Europe.

Voici d'ailleurs quelques exemples de succès qu'elle a obtenus, grâce à des méthodes d'action qu'elle applique chaque jour à la solution des problèmes qui se posent pour défendre la famille et la natalité.



Les films éducatifs de l'Alliance Nationale sont projetés dans toutes les casernes.

## QUELQUES RÉALISATIONS DE L'ALLIANCE NATIONALE

### Création des premières allocations familiales professionnelles.

Les premières allocations familiales professionnelles créées en France sont celles qui ont été attribuées en 1913 aux officiers et sous-officiers. Le Parlement étant saisi de la question du relèvement des soldes, l'Alliance Nationale, dont j'étais alors le très jeune secrétaire général, envoya à tous les officiers de l'armée active une brochure sur le danger de la dépopulation, en leur demandant s'ils n'estimaient pas équitable qu'une partie du relèvement des soldes ait lieu sous forme d'attribution d'allocations familiales.

Ayant reçu en quelques jours plus de 600 réponses affirmatives, sans aucune négative, elle saisit de la question le Gouvernement et tous les membres de la Chambre des Députés : la com-

mission des finances se montra favorable, le Gouvernement hostile; mais le matin du jour où la question vint en discussion au Palais-Bourbon, l'Alliance Nationale fit déposer dans tous les casiers des députés une brochure illustrée « La patrie est en danger » dont la couverture en couleurs montrait 2 soldats français luttant contre 5 soldats allemands; cette brochure impressionna profondément l'assemblée (on était en 1913) et, quand le ministre des Finances vint combattre l'amendement instituant les allocations familiales, il se heurta à une telle opposition sur tous les bancs de la Chambre qu'il jugea préférable de déclarer que le Gouvernement allait étudier de nouveau la question.

Deux jours plus tard il apporta son assentiment : les premières allocations familiales furent ainsi créées, grâce à l'initiative et à l'action de l'Alliance Nationale ; elles devaient être étendues

peu après à tous les fonctionnaires civils de l'Etat, et elles ont été attribuées récemment à tous les fonctionnaires des départements et des communes. Grâce à ces allocations, vous ne trouverez aucune famille de fonctionnaires, si nombreuse soit-elle, logeant dans un taudis.

### 30 millions récupérés pour les chefs de famille

#### lors des décrets Doumergue.

Lorsque le Parlement accorda au Cabinet Doumergue des pouvoirs étendus pour modifier le régime des impôts sur le revenu, M. Georges Perrot et d'autres administrateurs de l'Alliance Nationale, membres de la Chambre des Députés, firent spécifier que le nouveau régime devrait réserver aux familles nombreuses des avantages au moins égaux à ceux déjà existants.

Sitôt les décrets publiés, l'Alliance Nationale fit calculer par un spécialiste un barème de 20 pages donnant le montant de l'impôt général et de l'impôt sur les salaires que devraient payer les contribuables, suivant leur revenu et leurs charges de famille : il apparut que l'impôt était, dans bien des cas, doublé, souvent même augmenté plus encore.

Accompagné d'un représentant de la Fédération des familles nombreuses, je portai ce barème au ministère des finances, en déclarant que l'Alliance allait être obligée de saisir tous les députés de sa protestation et que la Chambre refuserait certainement de ratifier un semblable manquement aux dispositions de la loi sur les pleins pouvoirs. Le ministère, anxieux d'éviter tout débat sur les décrets-lois, se déclara prêt à faire son possible pour arranger les choses : pendant 3 jours, je travaillai avec un des attachés du cabinet, recherchant des formules nouvelles de dégrèvement pour les chefs de famille et calculant les barèmes qui en résulteraient. Finalement une solution fut trouvée : par une rectification au « Journal Officiel », on augmenta les taux des réductions accordés aux familles de 3 enfants ou plus; une économie d'impôts de 30 millions par an en résulta pour elles, grâce à l'Alliance Nationale.

### L'Alliance Nationale et le Parlement.

Il est permis d'affirmer que depuis 25 ans pas un débat intéressant la famille et la natalité n'a eu lieu au Parlement sans que les chiffres et la documentation fournis par l'Alliance Nationale aient été cités à la tribune; ces débats ont d'ailleurs eu lieu, dans la plupart des cas, à son instigation. Il ne se passe pas de mois, en effet, sans que l'Alliance Nationale adresse aux membres du Parlement des brochures, des tracts illustrés, des notes précises sur le danger de la dénatalité et sur les mesures qui s'imposent pour l'écartier, pas de semaine sans qu'elle intervienne auprès des membres de telle ou telle commission au sujet de quelque question intéressant la famille; en outre, son président est en relations personnelles constantes avec un certain nombre de députés et de sénateurs champions de la cause familiale.

C'est à sa propagande qu'est due, pour une très grande part, la création de la législation familiale française, car les pouvoirs publics n'ont pas institué celle-ci par philanthropie, mais par crainte de la dénatalité, dont l'Alliance Nationale a été seule à leur montrer avec méthode les conséquences tragiques.

### L'Alliance Nationale et les perspectives

#### démographiques de la France.

Bien que la dépopulation s'étendit depuis 60 ans à une partie croissante du territoire, jamais un gouvernement n'a essayé de savoir où nous menait notre dénatalité; il a fallu que l'Alliance Nationale se substitue à l'Etat pour faire calculer, scientifiquement, à grands frais, par un statisticien éminent, des perspectives démographiques, basées sur la composition par âge de la population, qui ont permis de mesurer enfin l'intensité du péril. C'est à elle que nous devons de savoir où nous en sommes.

Croirait-on, d'autre part, que la France ne possédait, jusqu'à la fin de 1937, aucun traité de démographie? Nul ministre de l'Education nationale n'en avait compris la nécessité : il a fallu



Les parlementaires, les Journalistes, les écrivains,  
les industriels, les instituteurs et institutrices...  
reçoivent les brochures et tracts de l'Alliance Nationale.

que l'Alliance Nationale engageât 25.000 francs pour en faire écrire, imprimer et publier un, et combler ainsi une lacune aussi humiliante que déplorable pour notre pays (1).

### L'Alliance Nationale et le cinéma.

Pas de propagande, pas d'enseignement moderne sans le cinéma; pourtant, ni le ministère de l'Education nationale, ni celui de la Guerre, ni celui de la Santé publique n'ont jamais fait exécuter de film exposant le problème de la dénatalité. C'est encore l'Alliance Nationale qui a comblé cette lacune; elle a déjà fait exécuter 3 films documentaires qui ont eu le plus grand succès; ces films sont projetés dans toutes les casernes de France au cours de conférences faites par des officiers chefs de famille.

L'Alliance fait en outre insérer fréquemment dans les actualités cinématographiques de petits films sur la natalité, qui touchent des millions de spectateurs.

Pas de propagande non plus sans affiches. Seule l'Alliance Nationale a établi des collections d'affiches en couleur, illustrées, frappantes qui devraient figurer dans toutes les écoles, dans tous les ateliers : elle a créé un instrument qui ne demande qu'à être employé en grand.

Enfin, pas de propagande sans brochures et sans tracts. Sur la natalité, vous n'en trouverez qu'à l'Alliance Nationale. Ses importantes brochures de 1935 et 1937 ont été répandues à plus de 100.000 exemplaires; la présente atteint 240.000; le tirage de ses tracts illustrés dépasse au total 600.000 par an, et sa Revue mensuelle,

---

(1) La population de la France, son évolution et ses perspectives, par Huber et Bunle, librairie Hachette. En vente à l'Alliance Nationale. Prix : 30 francs franco.

qui tire à près de 40.000 exemplaires, renseigne et stimule tous les défenseurs de la natalité. Pour documenter le corps enseignant, elle a dépensé plus de 350.000 francs depuis la guerre, et elle envoie constamment à la Presse des articles, des notes, des statistiques frappantes.

### L'Alliance Nationale et les surarbitres.

Voici enfin une des dernières réalisations de l'Alliance Nationale : du jour où a été mise en vigueur, fin 1936, la loi sur l'arbitrage, l'Alliance Nationale a adressé à tous les arbitres et surarbitres dont elle a pu se procurer le nom des dossiers leur exposant le péril de la dénatalité, leur montrant l'écart immense qui sépare le niveau d'existence des travailleurs chargés de famille de celui des sans-enfants, leur demandant d'affecter au relèvement des allocations familiales une partie des sommes qu'ils croiraient devoir allouer pour une augmentation de la rémunération des travailleurs.

Les résultats obtenus ont été considérables : de très nombreux surarbitres ont bien voulu s'inspirer de nos suggestions et, grâce à l'Alliance Nationale, des dizaines de millions ont été mis ainsi à la disposition des mères de famille pour nourrir leurs enfants, au lieu de servir à relever les salaires de jeunes célibataires, qui en auraient certainement fait un usage bien moins utile.

### L'Alliance Nationale et le Gouvernement.

L'Alliance Nationale ne fait jamais de politique; elle ignore les questions de personnes et ne lutte que sur le terrain des idées. Elle n'a jamais caché à un gouvernement français ce qu'elle pensait de son inertie ou de l'insuffisance de son effort à l'égard de la dénatalité : aucune autre association française ne parle avec plus d'indépendance et d'énergie. Mais elle défend avec tant de dévouement les intérêts de la France et de la justice sociale que son Président, qui multiplie

ses démarches auprès des ministres, est toujours accueilli de la manière la plus courtoise; quant aux hommes politiques, il les a vus « de Thorez à Louis Marin », et il a constaté qu'il n'en est guère dont il soit impossible d'obtenir quelque chose, dans un domaine quelconque, en faveur de la natalité, ou dont une démarche déférente mais énergique ne puisse atténuer la nocivité à l'égard de la famille. Sans cesse l'Alliance Nationale cherche et trouve la voie des réalisations,

### Qu'on ne nous dise pas : « Il n'y a rien à faire. »

Depuis 25 ans, je lutte, de toutes mes forces, avec l'Alliance Nationale, contre la dénatalité; depuis 25 ans je me heurte avec elle à l'ignorance, à l'incompréhension, à l'inertie, et pourtant jamais je n'ai été plus convaincu qu'aujourd'hui de la possibilité d'enrayer la dépopulation et de faire vivre la France. Le jour où le peuple français, connaissant enfin la vérité sur sa situation, inculquera de nouveau à sa jeunesse le culte du devoir, le jour où il rendra pleine justice aux pères et mères de famille et où il les mettra à l'honneur, il naîtra assez d'enfants pour assurer à notre pays un avenir de paix et de prospérité.

Cet avenir, l'Alliance Nationale a largement contribué à le préparer.

Avec des ressources bien faibles (son budget annuel n'avait pas dépassé 500.000 francs jusqu'à l'an dernier), elle a accompli une œuvre dont la grandeur étonne. Si la France s'éveille enfin à la conscience du danger, c'est à l'Alliance qu'elle le doit; si elle s'est donnée depuis 20 ans une législation familiale qui, bien que très insuffisante, a freiné considérablement la dénatalité, c'est-à-dire a fait naître des centaines de milliers d'enfants de plus, c'est grâce, avant tout, à l'Alliance Nationale; si les allocations familiales de tous genres rapportent maintenant plus de quatre milliards par an aux mères françaises et à leurs enfants, c'est, pour une large part aussi, grâce à cette association. Le rendement des efforts accomplis, des sommes dépensées a été immense.





Il est faux de dire qu'on ne peut vaincre la dépopulation,  
 puisque l'Allemagne remonte le courant de la natalité,  
 tandis que la France se laisse emporter vers l'abîme.

### Si nous avions eu tout l'argent nécessaire !

Un regret, toutefois; nous aurions pu faire infiniment plus si nous avions disposé de ressources suffisantes, si nous avions pu avoir le personnel qui nous faisait défaut pour étudier les innombrables problèmes qu'il faut résoudre, rédiger des articles, publier des ouvrages, si nous avions pu décupler nos envois à la presse, le tirage de nos brochures et de nos tracts, le nombre de nos films, celui de nos communications radiodiffusées. Nous avons vu la vitalité de la France baisser constamment, alors que nous savions qu'avec quelques millions par an bien employés nous pouvions arrêter cette chute, et nous savons que les conséquences néfastes de ce manque d'argent nous coûteront peut-être un

jour la vie de nos fils sur les champs de bataille.

Mais nous gardons confiance en l'avenir : alors que tant d'associations se débattent péniblement et ne vivent que de subventions, l'Alliance Nationale augmente rapidement ses ressources; si elle ne reçoit encore que 260.000 francs de cotisations par an, elle a recueilli durant son dernier exercice près de 600.000 francs de dons au lieu de 240.000 francs pendant le précédent : c'est la meilleure preuve de l'intérêt grandissant que suscitent ses efforts.

### Heureux symptômes.

Les pouvoirs publics commencent à s'émeouvoir : les décrets-lois de mai et juin 1938 ont édicté une série de mesures favorables à la nata-

lité, améliorant, notamment, le régime successoral des propriétés agricoles : initiative gouvernementale sans précédent, car jusqu'ici toute disposition prise en faveur de la famille avait dû être arrachée péniblement au gouvernement, quel qu'il fût, par la Chambre des Députés. Les décrets-lois du 12 novembre 1938 ont accentué cette orientation, en perfectionnant le système des allocations familiales du commerce et de l'industrie, en ouvrant un crédit supplémentaire de 200 millions pour les encouragements à la natalité, en décidant une augmentation des dégrèvements pour charges de famille en matière d'impôts : autant de symptômes heureux d'une évolution de l'opinion.

Le Gouvernement a créé, le 23 février 1939, un Haut Comité de la Population composé de 13 membres, qui siège à la Présidence du Conseil, en vue de coordonner et d'intensifier les efforts que font différents départements ministériels pour enrayer la dépopulation. L'auteur de ces lignes en fait partie, ainsi que MM. Adolphe Landry et Georges Pernot, anciens ministres, l'un Vice-Président, l'autre Administrateur de l'Alliance Nationale, qui sont certainement les deux membres du Parlement ayant étudié le problème de la population de la façon la plus approfondie.

Enfin M. le Président Daladier a promis, au mois de juin 1939, de publier une série de décrets-lois destinés à encourager la natalité, décrets

devant constituer, a-t-il dit, « le code de la famille ».

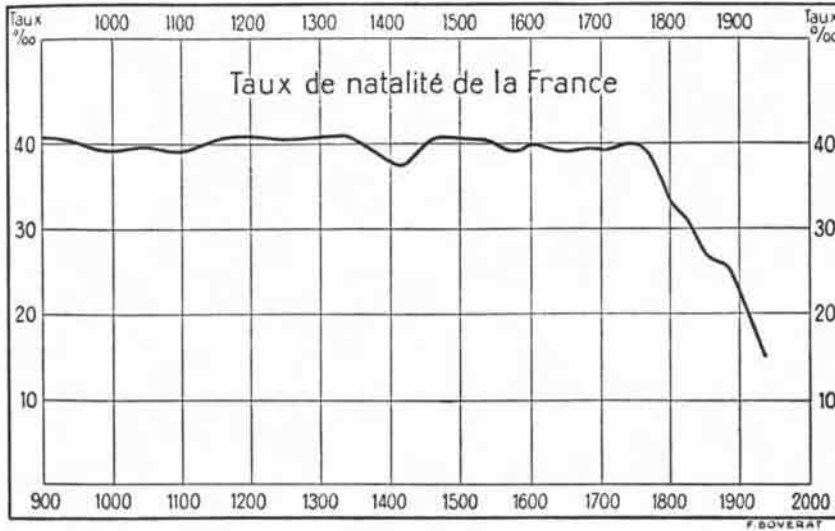
D'autre part, l'élite industrielle et commerciale de la France a compris la nécessité d'agir : le développement rapide des allocations familiales et des œuvres sociales qui les accompagnent en fait foi ; la masse ouvrière elle-même est moins rebelle à nos idées : l'antinatalisme perd du terrain comme l'antipatriotisme.

C'est le moment, ou jamais, de redoubler d'efforts : si la France relève sa natalité par un sursaut d'énergie, elle peut encore éviter la guerre, en montrant au monde qu'elle est une nation vivante, et se donner ainsi le temps d'assurer sa vitalité.

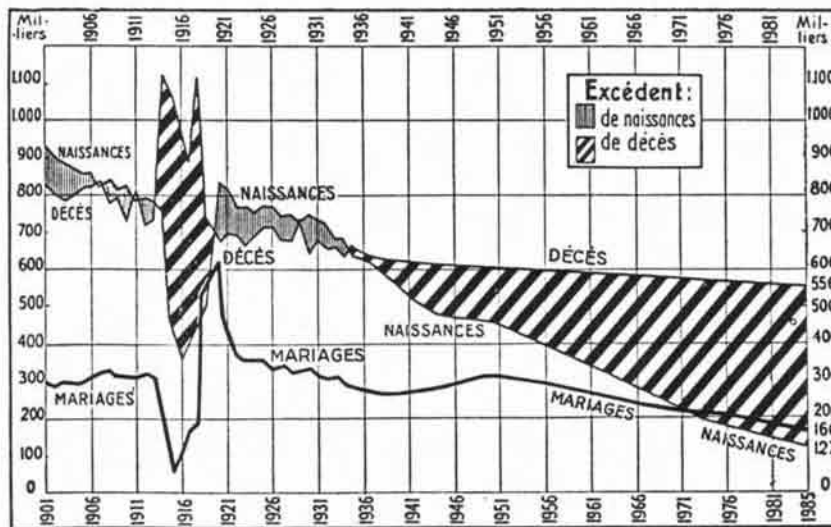
L'Alliance Nationale, en pleine expansion, est capable de remplir la mission qu'elle s'est donnée, mais il lui faut pour cela la force du nombre et d'importantes ressources. Si vous n'êtes point résigné à voir mourir la France, si vous voulez éviter la ruine pour vous et pour les vôtres, venez à elle ; envoyez-lui un don, modeste ou important, suivant vos possibilités, mais aussi généreux que possible, recrutez-lui des adhérents, mais avant tout inscrivez-vous parmi ses membres. Que risquez-vous ? Chaque mois, sa Revue vous montrera comment elle travaille : si vous jugez ses efforts inutiles, quand vous la connaîtrez, rien ne vous obligera à lui verser une autre cotisation, à lui faire un autre don l'an prochain.

**L'ALLIANCE NATIONALE FAIT APPEL A VOUS AU NOM DE LA FRANCE,  
AU NOM DE LA JUSTICE SOCIALE, AU NOM DES MERES ET DES PETITS ENFANTS :  
ECOUTEZ LA VOIX DE VOTRE CŒUR QUI VOUS DIT : « IL FAUT L'AIDER ! »**

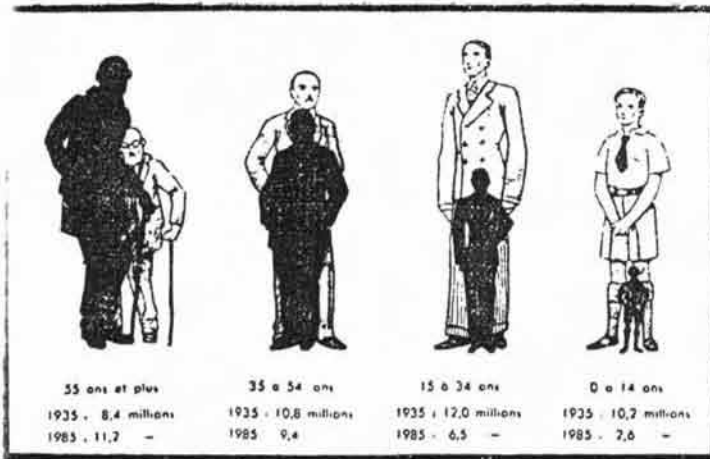
## GRAPHIQUES ET TABLEAUX



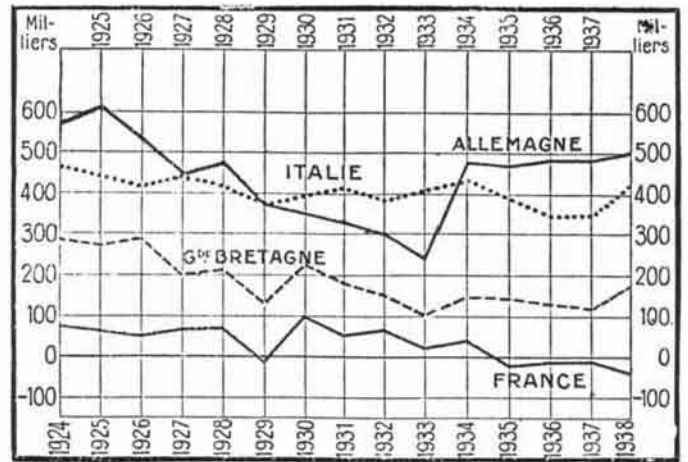
**La révolution démographique : le taux de natalité en France pour 1.000 habitants, de l'an 900 à l'an 1937 (estimé avant 1670, approché de 1670 à 1800, exact de 1800 à 1937).**



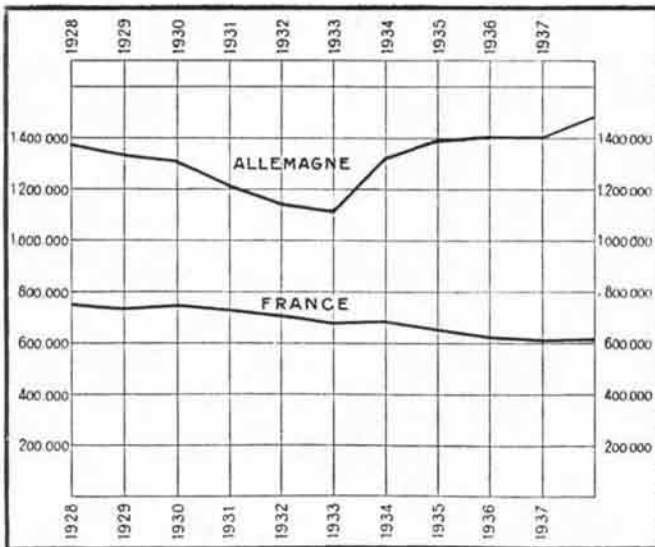
**Nombre des naissances et des décès en France de 1901 à 1937 et ce qu'il deviendra si la fécondité et la mortalité, à chaque âge, continuent à diminuer au rythme des dernières années.**



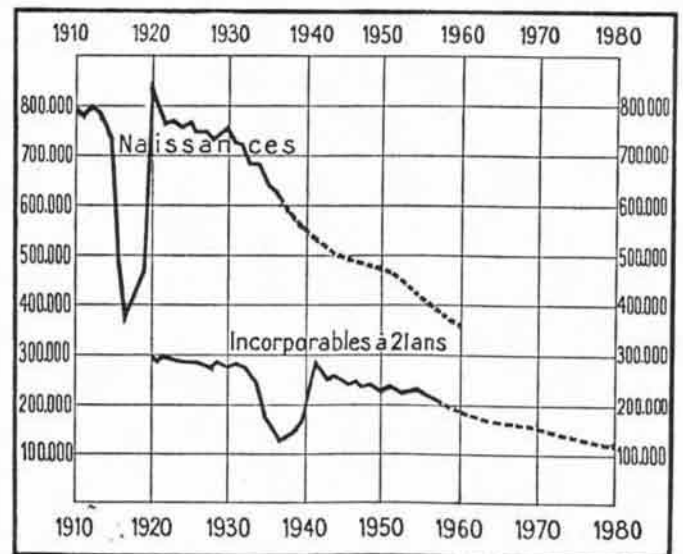
Répartition de la population entre les groupes d'âges en 1935 (personnages blancs) et en 1985 (personnages noirs) si la fécondité et la mortalité continuent à diminuer au rythme des dernières années.



Excédent ou déficit annuel des naissances sur les décès en Allemagne (Autriche et Sudètes compris), Italie, Grande-Bretagne et France

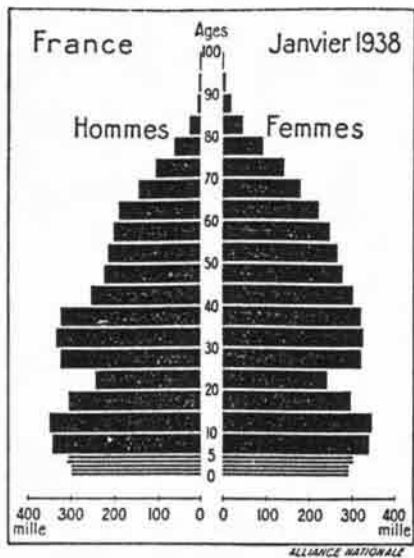


Naissances en France et en Allemagne (Autriche et Sudètes compris) de 1928 à 1938.

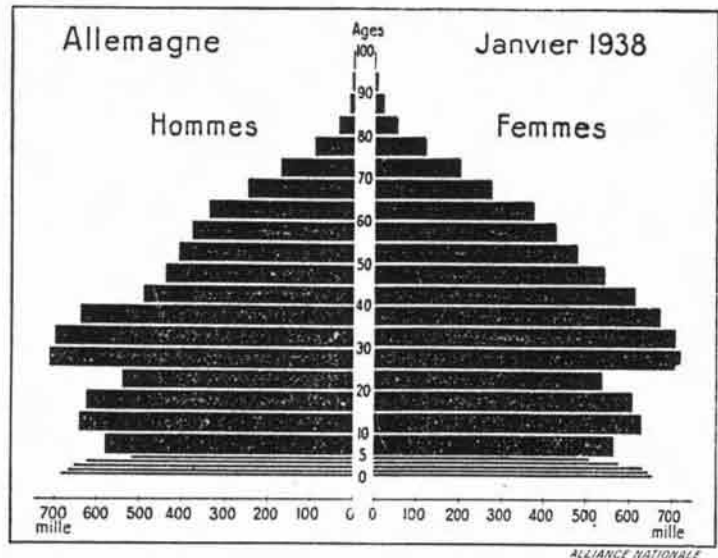


Répercussion de la dénatalité sur nos contingents militaires.

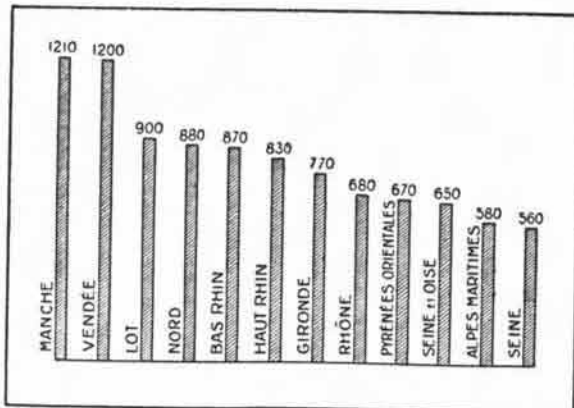
- Nombre de naissances de 1910 à 1937.
- ..... Diminution à prévoir de 1938 à 1960 si la fécondité continue à décroître au rythme moyen des dernières années.



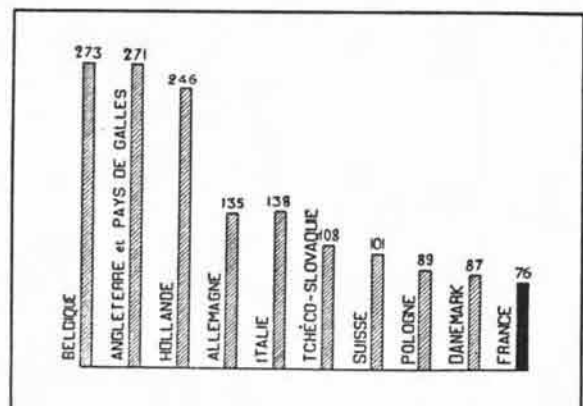
Composition par âge de la population française.



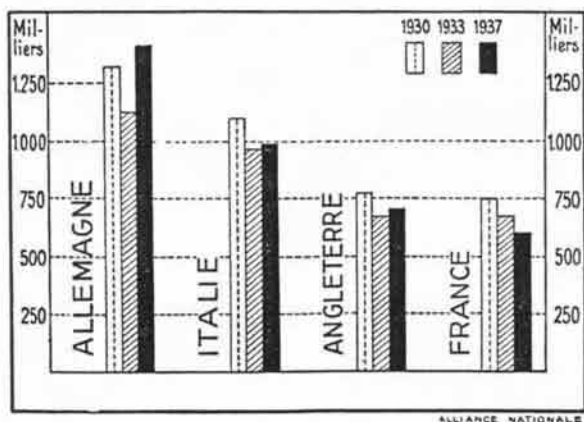
Composition par âge de la population allemande (Autriche et Sudètes compris).



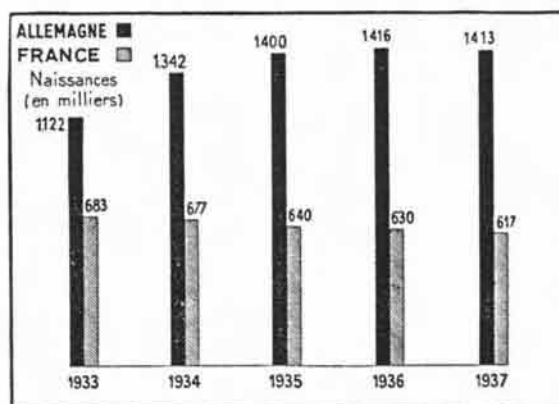
Taux de reproduction en 1936.  
(Nombre de filles que 1.000 femmes mettent au monde pour les remplacer).  
Moyenne de la France : 870.



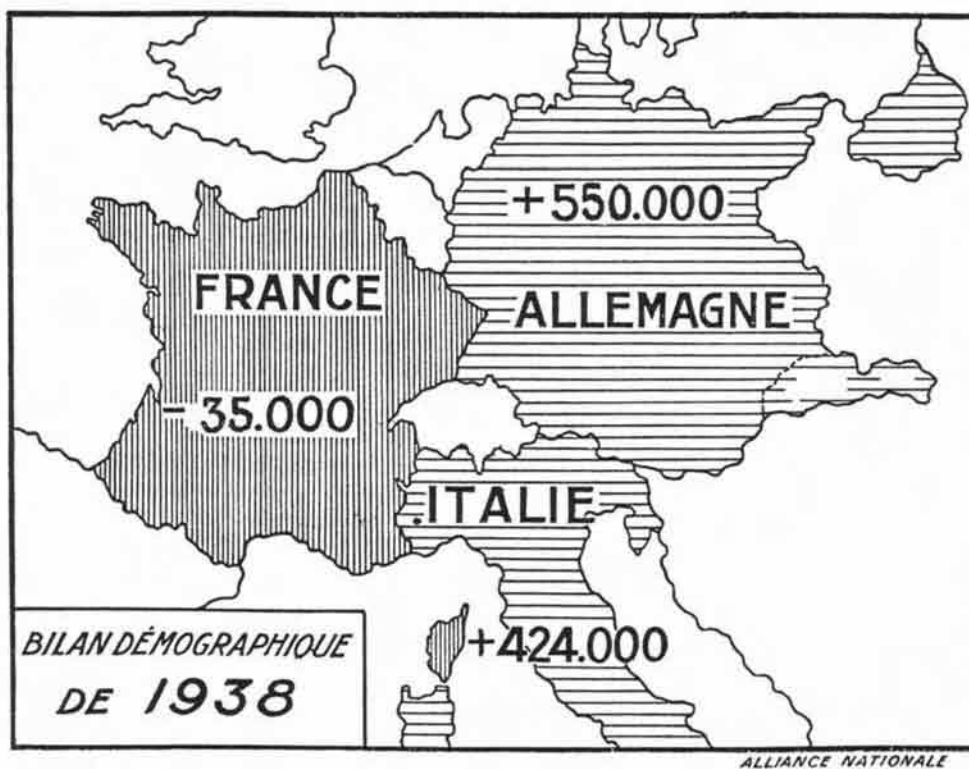
Nombre d'habitants en 1938 par kilomètre carré.



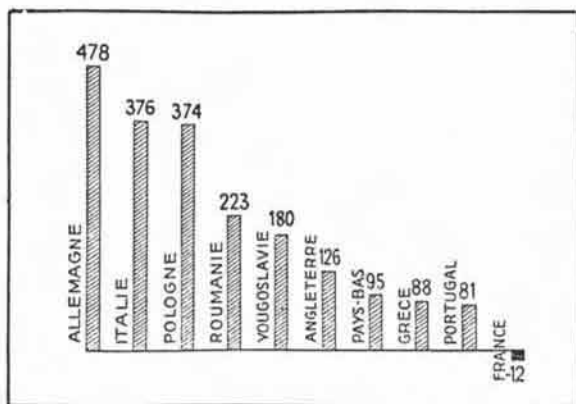
**Nombre des naissances en 1930-1933-1937**  
 (Pour l'Allemagne, l'Autriche et les Sudètes sont compris).



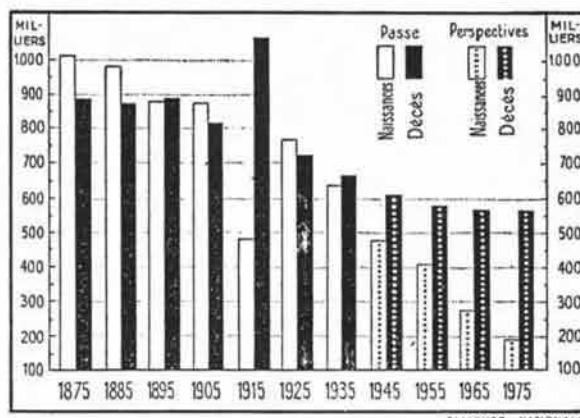
**Naissances en Allemagne et en France de 1933 à 1937.**



**France - Allemagne - Italie**  
 Excédent (+) ou déficit (-) des naissances en 1938

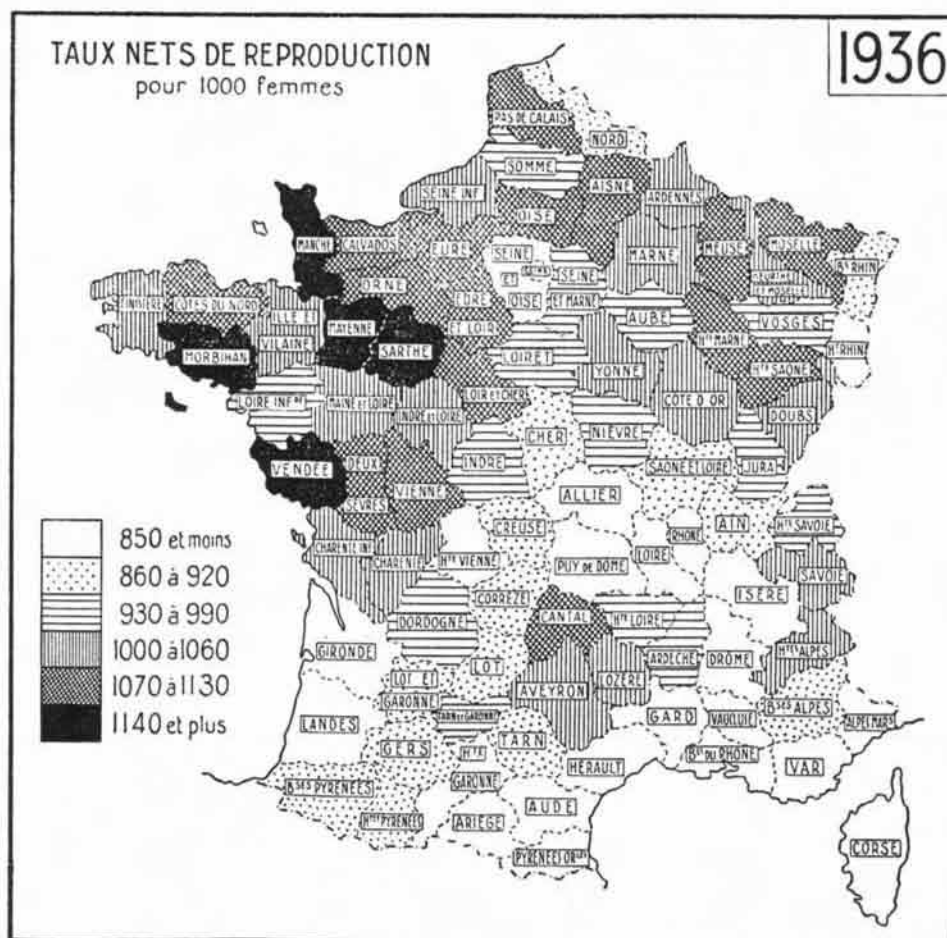


Excédents (en milliers d'habitants) des naissances sur les décès en 1937.  
(Pour l'Allemagne, l'Autriche est comprise.)



Nombre des naissances et décès en France de 1875 à 1935

et ce qu'ils deviendront jusqu'en 1975, si la fécondité et la mortalité, à chaque âge, continuent à décroître au rythme des dernières années.



Taux de remplacement des départements français en 1936  
Ce taux indique combien 1.000 femmes mettent de filles au monde pour les remplacer à la génération suivante

## QUELLE EST VOTRE " ESPÉRANCE DE VIE " ?

C'est-à-dire combien d'années les gens de votre âge  
ont-ils à vivre en moyenne ?

Quelle est celle de votre femme, de vos enfants, de votre oncle à héritage ?

Voici la réponse, d'après la table de mortalité basée sur les statistiques françaises de 1928-1933.

ESPÉRANCE DE VIE (en années)								
AGES	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	AGES	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	AGES	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ
Naissance .....	54,3	59,0	25 ans	39,4	43,5	65 ans	10,8	12,5
1 an .....	58,6	62,5	30 »	35,4	39,5	70 »	8,2	9,5
2 » .....	58,6	62,4	35 »	31,4	35,4	75 »	6,1	7,0
3 » .....	58,0	61,8	40 »	27,6	31,3	80 »	4,4	5,0
5 » .....	56,4	60,3	45 »	23,9	27,3	85 »	3,2	3,6
10 » .....	52,0	55,9	50 »	20,3	23,9	90 »	2,6	2,7
15 » .....	47,5	51,4	55 »	16,9	19,5	95 »	2,3	2,4
20 » .....	43,3	47,4	60 »	13,7	15,9	100 »	1,5	2,1

Depuis 1928-1933 la mortalité et surtout la mortalité infantile ont sensiblement diminué; l'espérance de vie aux différents âges a donc augmenté de façon appréciable.

Si vous avez une parfaite santé, votre espérance de vie est nettement supérieure à celle figurant sur le tableau, qui résulte d'une moyenne portant à la fois sur les malades et les bien portants.

## Nombre d'habitants et mouvement de la population de différents pays en 1937

PAYS	NOMBRE D'HABITANTS	MARIAGES	NAISSANCES	DÉCÈS	EXCÉDENT ou DÉFICIT	PROPORTION POUR 1.000. HABITANTS		
						M	N	D
France .....	41.905.000	274.122	616.863	628.603	- 11.740	6,5	14,7	13,4
Allemagne Autriche	74.826.000	665.330	1.361.401	883.402	+ 477.999	8,9	18,3	11,8
Sudètes (environ)	3.900.000	31.000	53.000	48.000	+ 5.000	8,3	14,1	12,9
Belgique .....	8.340.000	63.301	126.343	105.918	+ 20.425	7,6	15,2	12,7
Grande-Bretagne et Ulster .....	47.290.000	404.732	724.078	597.786	+ 126.292	8,5	15,3	12,6
Italie .....	43.432.000	377.219	991.876	615.419	+ 376.457	8,7	22,9	14,2
Pays-Bas .....	8.591.000	65.776	170.323	75.501	+ 94.822	7,7	19,8	8,8
Pologne .....	34.325.000	275.560	856.064	481.594	+ 374.470	8,0	24,9	14,0
Roumanie .....	19.535.000	185.102	601.302	377.812	+ 223.490	9,5	30,8	19,3
Suède .....	6.276.000	54.442	89.942	75.278	+ 14.664	8,6	14,3	12,0
Yougoslavie (1935)	14.840.000	110.101	441.467	248.926	+ 192.541	7,4	29,7	16,7
Etats-Unis .....	129.257.000	—	2.201.609	1.450.715	+ 750.894	—	17,0	11,2
Canada .....	11.110.000	—	219.320	113.507	+ 105.813	7,9	19,7	10,2
Japon (1936) .....	70.258.000	549.116	2.101.969	1.230.278	+ 871.691	7,8	29,9	17,5